

Commune de Daverdisse

Rapport annuel de développement rural

Mars 2024

ANNEXE 3: TABLEAU RAPPORT COMPTABLE ET FONCTIONNEMENT D'UN PROJET TERMINE (Décompte final < 10 ans).

Année de la convention	Type de programme (biffer les mentions inutiles)	Intitulé du projet	Décompte final	
			Montant	Date approbation par la RW
09/12/2008	PCDR classique	Revalorisation globale de l'ancienne maison communale de Porcheresse	Total travaux : 709.752,07€ Subside : 575.766,44€	Commune 30/09/2013 RW 18/12/2014

Etat du patrimoine :		
Le bien est-il toujours propriété communale ?		Oui
Si non, merci de répondre aux questions ci-dessous		
Date d'approbation ou de demande d'approbation par le/la Ministre de l'acte de vente		
Montant de la vente		
Modalités de réaffectation du montant de la vente		

Le bien est-il loué ?		Oui - logement	
Si le patrimoine est loué¹ à des tiers et fait donc l'objet d'une cession des droits immobiliers, il est nécessaire de joindre un extrait de la comptabilité communale relative au patrimoine en question.			
Date d'approbation de la convention de location par le/la Ministre (article 3 de la convention)			
Recettes et charges			
Recettes générées par l'exploitation du patrimoine	Locations du logement	Montant annuel	195,00 €
		Montant annuel	
		Montant annuel	
Charges liées à l'exploitation du patrimoine	Eau	Montant annuel	298,24 €
	Electricité	Montant annuel	1.661,35 €
	Travaux divers	Montant annuel	1.472,07 €

¹ Il s'agit de location permanente du patrimoine de type logements, ateliers ruraux.

Bénéfices ² = recettes moins charges		Montant annuel	-3.198,42 €
Réaffectation des bénéfices	/		

Fonctionnement du projet et utilisation du bien ³	
Description des types d'activités menées dans le cadre du projet	<p>Ce projet multifacette permet aux associations locales d'organiser des activités pour faire vivre le village. De plus, la partie maison de village est aussi louée pour les événements familiaux. Elle est occupée chaque semaine.</p> <p>45 occupations sont répertoriées en 2023 (activités 3*20, fête du village, noces d'or, événements privés, autres...).</p> <p>Une vitrine du savoir-faire local est également installée dans le bâtiment afin de souligner l'importance du patrimoine local ; elle est visitée par des écoles et des groupes.</p> <p>Le village dispose ainsi d'une infrastructure qui répond à ses besoins. Celle-ci est gérée par un comité de gestion spécifique et dynamique.</p>
Impact des activités (emploi, attractivité, inclusion sociale, promotion...)	<p>Il n'y a pas d'impact direct sur l'emploi ; en rendant le village plus attractif, ce projet a une forte influence sur la vie du village et le bien-être de ses habitants.</p> <p>A travers la vitrine du savoir-faire local, 500 à 600 personnes sont sensibilisées aux richesses du territoire.</p>

² En cas de bénéfices, la commune s'engage à réaffecter ceux-ci vers d'autres projets ou actions du PCDR et établit une déclaration sur l'honneur en ce sens.

³ A titre d'exemple

Ateliers ruraux : type d'entreprise, impact sur la création d'emploi, ...

Maisons de village : nature et fréquence des manifestations et activités menées, participation, création de nouvelles associations, effet sur la dynamique de la population résidentielle de la commune, ...

Maison multiservices : nature des services mis à disposition et des activités, fréquentation, emplois créés

Espace publics de convivialité : lieu d'activités de manifestations, attractivité de la commune et création indirecte d'emploi/ de nouvelles activités (commerce,...)

M7.4 du PwDR 2014-2020 : Construction d'espaces multifonctionnels, modulables et polyvalents : l'occupation du bien, le fonctionnement du projet, les actions déployées, les résultats acquis, bâtiment non exploité à des fins commerciales, diversité des activités (3 activités /4 secteurs : socio récréatif, culturel, service, promotion des ressources locales) et l'état actualisé des indicateurs obligatoire et de suivi mentionnés au point 15.2 de l'AM d'octroi

ANNEXE 3: TABLEAU RAPPORT COMPTABLE ET FONCTIONNEMENT D'UN PROJET TERMINE (Décompte final < 10 ans).

Année de la convention	Type de programme (biffer les mentions inutiles)	Intitulé du projet	Décompte final	
			Montant	Date approbation par la RW
13/07/2009	PCDR classique	Aménagement de la maison de village de Daverdisse	Total travaux : 352.113,03€ Subside : 300.869,72€	Commune 13/11/2012 RW 14/04/2014

Etat du patrimoine :		
Le bien est-il toujours propriété communale ?		Oui
Si non, merci de répondre aux questions ci-dessous		
Date d'approbation ou de demande d'approbation par le/la Ministre de l'acte de vente		
Montant de la vente		
Modalités de réaffectation du montant de la vente		

Le bien est-il loué ?		Non	
Si le patrimoine est loué⁴ à des tiers et fait donc l'objet d'une cession des droits immobiliers, il est nécessaire de joindre un extrait de la comptabilité communale relative au patrimoine en question.			
Date d'approbation de la convention de location par le/la Ministre (article 3 de la convention)			
Recettes et charges			
Recettes générées par l'exploitation du patrimoine	Certificats verts	Montant annuel	65,00 €
		Montant annuel	
		Montant annuel	
Charges liées à l'exploitation du patrimoine	Electricité	Montant annuel	0 €
	Travaux divers	Montant annuel	1.211,00 €
		Montant annuel	

⁴ Il s'agit de location permanente du patrimoine de type logements, ateliers ruraux.

Bénéfices ⁵ = recettes moins charges		Montant annuel	-1.146,00 €
Réaffectation des bénéfices	/		

Fonctionnement du projet et utilisation du bien⁶	
Description des types d'activités menées dans le cadre du projet	Un comité de gestion spécifique a été mis en place. Cette infrastructure permet l'accueil des activités associatives (fête du village, Enduro, jeunesse du village, réunions d'associations, ...), ainsi que des événements familiaux. Elle est également un lieu de rencontre hebdomadaire pour les habitants et seconds résidents.
Impact des activités (emploi, attractivité, inclusion sociale, promotion...)	Ce projet a une grande influence sur la vie du village car il favorise le maintien des habitants à Daverdisse, en regard de la pression touristique engendrée par les gîtes et résidences secondaires.

⁵ En cas de bénéfices, la commune s'engage à réaffecter ceux-ci vers d'autres projets ou actions du PCDR et établit une déclaration sur l'honneur en ce sens.

⁶ A titre d'exemple

Ateliers ruraux : type d'entreprise, impact sur la création d'emploi, ...

Maisons de village : nature et fréquence des manifestations et activités menées, participation, création de nouvelles associations, effet sur la dynamique de la population résidentielle de la commune, ...

Maison multiservices : nature des services mis à disposition et des activités, fréquentation, emplois créés

Espace publics de convivialité : lieu d'activités de manifestations, attractivité de la commune et création indirecte d'emploi/ de nouvelles activités (commerce,...)

M7.4 du PwDR 2014-2020 : Construction d'espaces multifonctionnels, modulables et polyvalents : l'occupation du bien, le fonctionnement du projet, les actions déployées, les résultats acquis, bâtiment non exploité à des fins commerciales, diversité des activités (3 activités /4 secteurs : socio récréatif, culturel, service, promotion des ressources locales) et l'état actualisé des indicateurs obligatoire et de suivi mentionnés au point 15.2 de l'AM d'octroi

ANNEXE 4 : RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE DE DEVELOPPEMENT RURAL ET DE SES GT

Année de l'installation de la CLDR	Année d'approbation du Règlement d'ordre intérieur	Dernière date de la modification de composition de la CLDR ⁷	Dernière date de modification du Règlement d'ordre intérieur ⁸
19/12/1997	1998	15/03/2022	CLDR du 24/11/2021 CC du 15/03/2022
Date des réunions de CLDR et Groupes de Travail durant l'année écoulée ⁹	13/02/2023 : rapport annuel DR / avancées des projets BiodiverCité	Nombre de présents	14 participants et 5 excusés
	10/05/2023 : demande de convention « maison rurale à Haut-Fays »		14 participants et 5 excusés
	15/09/2023 : inauguration de la maison de village de Gembes		16 membres de la CLDR
	21/11/2023 : 1) suivi des projets DR / 2) présentation du nouveau plan d'aménagement forestier à la population		15 participants et 3 excusés + 28 habitants + 4 experts
	19/02/2024 : rapport annuel / activités de la CLDR en 2024		9 participants et 5 excusés

⁷ Merci de joindre en annexe la délibération du conseil communal approuvant la modification de la composition de la CLDR (si changement <50% pendant l'année écoulée). Dans le cas d'un changement de composition de plus de 50%, merci d'utiliser le formulaire 3 disponible sur le guichet des pouvoirs locaux.

⁸ Merci de joindre en annexe le ROI approuvé accompagné de la délibération du conseil communal (si changement pendant l'année écoulée).

⁹ Merci de joindre en annexe les PV des réunions de la CLDR et GT. Si moins de 4 réunions ont été organisées sur l'année, merci de fournir une justification.

Réflexion sur l'opération de développement rural	
	<p>Le Gouvernement wallon a approuvé le PCDR de la Commune de Daverdisse en date du 22 septembre 2016 pour une durée de 10 ans.</p> <p>De nombreuses fiches-projets sont en cours de réalisation ou terminées (avec ou sans subsides du développement rural). Pour plus de détails, se référer à la première partie de ce rapport.</p> <p>En 2023, la CLDR s'est penchée sur les dossiers suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'avant-projet d'aménagement du cœur de Porcheresse a été établi sur base d'une large consultation des habitants de Porcheresse et la CLDR a débattu des options finales du projet. Toute la réflexion a été accompagnée par la DGO4. Cependant, des remarques assez impactantes ont été remises au moment de la délivrance du permis d'urbanisme. La CLDR en a pris acte. - La fiche sur la gestion durable de la forêt a connu un nouveau développement en 2023, avec la présentation par le DNF du nouveau plan d'aménagement forestier, à destination de la population et de la CLDR. <p>Les autres actions menées dans ce cadre sont : une soirée d'information sur la forêt publique à l'attention de tous les habitants ; des articles insérés dans le bulletin communal ; une convention avec la Cellule d'appui à la Petite Forêt Privée pour venir en aide aux propriétaires forestiers privés de parcelles de moins de 5 ha et ainsi développer une approche cohérente sur l'ensemble de la commune ; organisation de ventes groupées, ...</p> <ul style="list-style-type: none"> - La CLDR a été associée à la mise à jour du PAEDC, dans le cadre d'une opération-pilote avec l'Apère (remise d'avis sur les priorités et le plan d'actions). <p>Dans la foulée, une commission CO₂ a été créée au sein de la CLDR pour identifier des projets à mettre en place, via un budget communal de 7.500€. Ces deux dernières années, ce budget a été affecté à des plantations de haies.</p> <ul style="list-style-type: none"> - En lien avec la fiche-projet M.3.04 – préservation et valorisation des rys d'abissage, une réflexion a été entamée sur les rys d'abissage. La Commune a d'ailleurs participé au processus pour leur reconnaissance en tant que « Chef-d'œuvre du patrimoine oral et immatériel » à la Fédération Wallonie-Bruxelles. Elle a aussi été associée à la démarche, toujours en cours, pour les inscrire à la liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'Humanité de l'UNESCO. Des panneaux explicatifs ont été posés à Gembes.

Propositions de projets à entreprendre	
Numéro fiche-projet	I-1.01
Intitulé du projet	Entretien et valorisation du petit patrimoine Sur base des inventaires réalisés, la CLDR désire créer des circuits thématiques dans les villages
Priorité du projet	Lot 1
Calendrier d'exécution	2024

Propositions de projets à entreprendre	
Numéro fiche-projet	M-3.01
Intitulé du projet	Développement de projets énergétiques durables La CLDR envisage de lancer une réflexion sur les communautés d'énergie et d'en informer les habitants afin de les inciter à se regrouper pour mener ce type de projet.
Priorité du projet	Lot 3
Calendrier d'exécution	2024-2025

COMMUNE DE DAVERDISSE	Numéro I.N.S : 84016	Organisme : 01	Numéro de page : 24
<u>GRAND LIVRE DES OPERATIONS BUDGETAIRES DE DEPENSES</u>			
EXERCICE COMPTABLE : 2023	ARTICLE : <u>124 4/125-12</u>	COMPTE GENERAL : <u>61332</u>	Date d'édition : 27-02-24 13:15:24

	Crédit	Date conseil	Montant	Date tutelle	Type d'opération	Montant total
Compte 2021:	231,30	Transféré	00/00/0000	00/00/0000	Disponible enveloppe	31.392,14
Budget 2022:	350,00	Initial	08/11/2022	400,00	Engagements provisoires	
Compte 2022:	426,97	M.B. n° 2	09/11/2023	-275,78	Engagements définitifs	124,22
Budget 2023:	400,00					
Budget 2024:	350,00				Disponible A	
Budget 2025:	350,00				Disponible B	
Budget 2026:	350,00				Imputations	
Budget 2027:	350,00	Douzième provisoires			Crédit - imputations	124,22
		Ajustements internes			Eng. définitifs - imputations	
Total				124,22	Date	29/01/2024

Rect	N° d'ordre du journal	Date (jj/mm)	Libellé	Compte particulier	N° de pièce			Engagements		Imputations
					Princip.	Second.	Mdt.	A P	Provisoires	
<input type="checkbox"/>	4438	18/09	REMBOURSEMENT ELECTRICITE DU 10/08/22	0553885638 - MAISON DE VILLAGE DE DAVER	1727		/	T	+ 124,22	
<input type="checkbox"/>	4439	18/09	REMBOURSEMENT ELECTRICITE DU 10/08/22	0553885638 - MAISON DE VILLAGE DE DAVER	1727	1781	23/716	T	+ 124,22	
			REMBOURSEMENT ELECTRICITE 2022-20;							
			Totaux :						+ 124,22	+ 124,22

GRAND LIVRE DES OPERATIONS BUDGETAIRES DE DEPENSES

EXERCICE COMPTABILE : 2023

ARTICLE : 124 4/125-48

LIBELLE DE L'ARTICLE : FRAIS DIVERS SALLE DES FETES DAVERDISSE

Numéro I.N.S. : 84016

Organisme : 01

Numéro de page : 3/4

COMpte GENERAL : 61339

	Crédit	Date conseil	Montant	Date tutelle	Type d'opération	Montant total
Compte 2021:						31.392,14
Budget 2022:	498,05	Transféré	00/00/0000	00/00/0000	Disponible enveloppe	
	800,00	Initial	08/11/2022	12/12/2022	Engagements provisoires	
Compte 2022:	2.507,92	M.B. n° 1	13/06/2023	500,00	Engagements définitifs	1.459,05
Budget 2023:	1.200,00					
Budget 2024:	2.800,00				Disponible A	240,95
Budget 2025:	2.800,00				Disponible B	240,95
Budget 2026:	2.800,00				Imputations	1.211,00
Budget 2027:	2.800,00	Douzième provisoires			Crédit - imputations	489,00
		Ajustements internes			Eng. définitifs - imputations	248,05
Total				1.700,00	Date	29/01/2024

COMMUNE DE DAVERDISSE

GRAND LIVRE DES OPERATIONS BUDGETAIRES DE DEPENSES

EXERCICE COMPTABLE : 2023

ARTICLE : 124 4/125-48

LIBELLE DE L'ARTICLE : FRAIS DIVERS SALLE DES FETES DAVERDISSE

Numéro I.N.S. : 84016

Organisme : 01

Numéro de page : 4/4

COMPTE GENERAL : 61339

Date d'édition : 27-02-24 13:15:24

Rect	N° d'ordre du journal	Date (jj/mm)	Libellé	Compte particulier	N° de pièce Princip.	N° de pièce Second.	A p	Engagements Provisoires	Définitifs	Imputations
<input type="checkbox"/>	6650	31/12	CONTROLE INSTALLATION GAZ MV DAVERDIS	0406486616 - B.T.V. - BUREAU TECHNIQUE VE F. 24007358 DU 25/01/24	1448	2699	23/1080			
			Totaux :							
								+ 1.459,05	+ 1.211,00	

COMMUNE DE DAVERDISSE

GRAND LIVRE DES OPERATIONS BUDGETAIRES DE RECETTES

EXERCICE COMPTABLE : 2023

ARTICLE : 552/161-48

LIBELLE DE L'ARTICLE : ELIA CERTIFICATS VERTS

Numéro I.N.S. : 84016

Organisme : 01

Numéro de page : 1/1

COMPTE GENERAL : 71309

Date d'édition : 27-02-24 13:22:33

	Credit	Date conseil	Montant	Date tutelle	Type d'opération	Montant total
Compte 2021:					Droits constatés provisoires	
Budget 2022:	585,00	Transféré	00/00/0000	00/00/0000	Droits constatés définitifs	260,00
	650,00	Initial	08/11/2022	12/12/2022	Non valeurs	
Compte 2023:	520,00				Solde net	260,00
Budget 2024:	195,00				Crédit solde net	-65,00
Budget 2025:	650,00				Total recouvré	
Budget 2026:	650,00					
Budget 2027:	650,00	Douzième provisoires				
		Total	195,00		Date	10/01/2024

Rect	N° d'ordre du journal	Date (jj/mm)	Compte particulier	N° de pièce		Droits constatés Provisoires	Droits constatés Définitifs	Non valeurs Irrécouvrables
				Princip.	Second.			
<input type="checkbox"/>	834	24/02	_ELIA CERTIFICATS VERTS- TR04719539 ELIA CERTIFICATS VERTS- TR04719539	01000000055214 - ELIA SYSTEM OPERATOR N	161			
<input type="checkbox"/>	835	24/02	TR04719541 _ELIA CERTIFICATS VERTS- TR04719541	01000000055214 - ELIA SYSTEM OPERATOR N	162		+ 65,00	
<input type="checkbox"/>	4803	28/09	_ELIA CERTIFICATS VERTS- TR04719539 ELIA CERTIFICATS VERTS- TR04719539	01000000055214 - ELIA SYSTEM OPERATOR N	811		+ 65,00	
<input type="checkbox"/>	6479	31/12	ELIA CERTIFICATS VERTS- TR04848591 ELIA CERTIFICATS VERTS- TR04848591	01000000055214 - ELIA SYSTEM OPERATOR N	1116		+ 65,00	
			Totaux :				+ 260,00	

COMMUNE DE DAVERDISSE

GRAND LIVRE DES OPERATIONS BUDGETAIRES DE DEPENSES

EXERCICE COMPTABLE : 2023

ARTICLE : 124 2/125-12

LIBELLE DE L'ARTICLE : ELECTRICITE MAISON DE VILLAGE PORCHERESSE

Numéro I.N.S. : 84016

Organisme : 01

Numéro de page : 2/4

COMPTE GENERAL : 61332

Date d'édition : 27-02-24 13:13:50

Compte 2021:	Crédit	Date conseil	Montant	Date tutelle	Type d'opération	Montant total
Compte 2021:	344,90	Transféré	00/00/0000	00/00/0000	Disponible enveloppe	31.392,14
Budget 2022:	450,00	Initial	08/11/2022	12/12/2022	Engagements provisoires	
Compte 2022:	982,43	M.B. n° 1	13/06/2023	14/07/2023	Engagements définitifs	1.661,35
Budget 2023:	1.035,00	M.B. n° 2	09/11/2023	-23,65		
Budget 2024:	982,43			13/12/2023		
Budget 2025:	982,43				Disponible A	
Budget 2026:	982,43				Disponible B	
Budget 2027:	982,43	Douzième provisoires			Impутations	1.661,35
		Ajustements internes			Crédit - imputations	
		Total		1.661,35	Eng. définitifs - imputations	
					Date	29/01/2024

Rect.	N° d'ordre du journal	Date (jj/mm)	Libellé	Compte particulier	N° de pièce	A	Engagements	Définitifs	Imputations
					Princip.	Second.	Mdt.	p	
□	1044	27/03	01/03/23 AU 31/05/23 M.V. PORCHERESSE - EA	0859655570 - LAMPIRIS TOTAL	412	/	T		
□	1045	27/03	01/03/23 AU 31/05/23 M.V. PORCHERESSE - EA	0859655570 - LAMPIRIS TOTAL	412	385	23/184	T	+ 346,61
			F. E23/01056574 DU 25/02/23						+ 346,61
□	1467	13/04	REGUL 21/04/22 AU 04/04/23 M.V. PORCHERESSE	0859655570 - LAMPIRIS TOTAL	643	/	T		
□	1468	13/04	REGUL 21/04/22 AU 04/04/23 M.V. PORCHERESSE	0859655570 - LAMPIRIS TOTAL	643	520	23/246	T	+ 52,91
			F. E23/01920366 DU 07/04/23						+ 52,91
□	2319	01/06	01/06/23 AU 31/08/23 M.V. PORCHERESSE - EA	0859655570 - LAMPIRIS TOTAL	883	/	T		
□	2320	01/06	01/06/23 AU 31/08/23 M.V. PORCHERESSE - EA	0859655570 - LAMPIRIS TOTAL	883	865	23/427	T	+ 420,61
			F. E23/02798897 DU 25/05/23						+ 420,61
□	4062	11/09	01/09/23 AU 30/11/23 M.V. PORCHERESSE - EA	0859655570 - LAMPIRIS TOTAL	1559	/	T		
□	4063	11/09	01/09/23 AU 30/11/23 M.V. PORCHERESSE - EA	0859655570 - LAMPIRIS TOTAL	1559	1595	23/682	T	+ 420,61
			F. E23/04660756 DU 25/08/23						+ 420,61
□	6048	29/11	01/12/23 AU 29/02/24 M.V. PORCHERESSE - EA	0859655570 - LAMPIRIS TOTAL	2300	/	T		
□	6049	29/11	01/12/23 AU 29/02/24 M.V. PORCHERESSE - EA	0859655570 - LAMPIRIS TOTAL	2300	2448	23/940	T	+ 420,61
			F. E23/06550702 DU 24/11/23						+ 420,61
			Totaux :						+ 1.661,35 + 1.661,35

COMMUNE DE DAVERDISSE

GRAND LIVRE DES OPERATIONS BUDGETAIRES DE DEPENSES

EXERCICE COMPTABLE : 2023

ARTICLE : 124 2/125-48

LIBELLE DE L'ARTICLE : FRAIS DIVERS MAISON DE VILLAGE PORCHERESSE

Numéro I.N.S. : 84016

Organisme : 01

Numéro de page : 4/4

COMPTE GENERAL : 61339

Date d'édition : 27-02-24 13:13:50

Rect.	N° d'ordre du journal (jj/mm)	Date (jj/mm)	Libellé	Compte particulier	N° de pièce			A p	Engagements Provisoires	Engagements Définitifs	Imputations
					Princip.	Second.	Mdt.				
<input type="checkbox"/>	6391	21/12	Matériel pour l'éclairage terrains de pétanque à P	0838144336 - ADAM Christophe	2422	/		+	605,10		
<input type="checkbox"/>	6513	31/12	Matériel pour l'éclairage terrains de pétanque à P	0838144336 - ADAM Christophe	2422	2639	23/1057 T			+	605,10
			F. VEN-23/1161 DU 29/12/23								
<input type="checkbox"/>	6542	31/12	MO SUITE BOITIER ALARME DECLIPSE	0502903230 - ALARM MASTERS	2485	/	T	+	128,87		
<input type="checkbox"/>	6543	31/12	MO SUITE BOITIER ALARME DECLIPSE	0502903230 - ALARM MASTERS	2485	2654	23/1057 T			+	128,87
			F. 2023/12/01832 DU 31/12/23								
			Totaux :					+ 1.472,07	+ 1.472,07		

GRAND LIVRE DES OPERATIONS BUDGETAIRES DE DEPENSES

EXERCICE COMPTABLE : 2023

ARTICLE : 124/125-15

HIBELLE DE L'ARTICLE : EAU MAISON DE VILLAGE PORCHERESSE

Numéro I.N.S. : 84016

Organisme : 01

Numéro de page : 2/2

COMPTE GENERAL : 61335

	Credit	Date conseil	Montant	Date tutelle	Type d'opération	Montant total
Compte 2021:						31.392,14
Budget 2022:	79,40	Transféré	00/00/0000	00/00/0000	Disponible enveloppe	
	150,00	Initial	08/11/2022	150,00	Engagements provisoires	
Compte 2022:	160,20	M.B. n° 1	13/06/2023	148,24	Engagements définitifs	298,24
Budget 2023:	150,00					
Budget 2024:	160,20				Disponible A	
Budget 2025:	160,20				Disponible B	
Budget 2026:	160,20	Douzième provisoires			Imputations	298,24
Budget 2027:	160,20	Ajustements internes			Crédit - imputations	
	Total			298,24	Eng. définitifs - imputations	
					Date	29/01/2024

COMMUNE DE DAVERDISSE

GRAND LIVRE DES OPERATIONS BUDGETAIRES DE RECETTES

EXERCICE COMPTABLE : 2023

ARTICLE : 552/161-48

LIBELLE DE L'ARTICLE : ELIA CERTIFICATS VERTS

Numéro I.N.S. : 84016

Organisme : 01

Numéro de page : 1/1

COMPTE GENERAL : 71309

Date d'édition : 27-02-24 13:22:32

	Crédit	Date conseil	Montant	Date tutelle	Type d'opération	Montant total
Compte 2021:					Droits constatés provisoires	
Budget 2022:	585,00	Transféré	00/00/0000	00/00/0000	Droits constatés définitifs	260,00
Compte 2023:	650,00	Initial	08/11/2022	195,00	Non valeurs	
Budget 2024:	520,00				Solde net	260,00
Budget 2025:	195,00				Crédit solde net	-65,00
Budget 2026:	650,00				Total recouvré	
Budget 2027:	650,00	Douzième provisoires				
	650,00	Total		195,00		
					Date	10/01/2024

Rect	N° d'ordre du journal	Date (jj/mm)	Compte particulier	N° de pièce		A	Droits constatés Provisoires	P	Droits constatés Définitifs	Non valeurs Irrécouvrables
				Princip.	Second.					
<input type="checkbox"/>	834	24/02	ELIA CERTIFICATS VERTS- TR04719539 ELIA CERTIFICATS VERTS- TR04719539	010000000055214 - ELIA SYSTEM OPERATOR N	161			+ 65,00		
<input type="checkbox"/>	835	24/02	TR04719541 ELIA CERTIFICATS VERTS- TR04719541	010000000055214 - ELIA SYSTEM OPERATOR N	162			+ 65,00		
<input type="checkbox"/>	4803	28/09	_ELIA CERTIFICATS VERTS- TR04719539 ELIA CERTIFICATS VERTS- TR04719539	010000000055214 - ELIA SYSTEM OPERATOR N	811			+ 65,00		
<input type="checkbox"/>	6479	31/12	ELIA CERTIFICATS VERTS- TR04848591 ELIA CERTIFICATS VERTS- TR04848591	010000000055214 - ELIA SYSTEM OPERATOR N	1116			+ 65,00		
			Totaux :						+ 260,00	

Commune de Daverdisse

Compte rendu de la réunion de CLDR du 13/02/2023

Réf. : DAVERDISSE\06- CLDR\2023\20230213 RA\DAverdisse 20230213 PV CLDR rapport annuel BiodiverCité.docx

Participants et excusés

- › 14 participants et 5 excusés (voir liste ci-dessous)
- › FRW : Mme Sophie Orban et Mme Juliette Maquet, agents de développement

Ordre du jour

- › Approbation du compte rendu de la réunion du 5 juillet 2022
- › Rapport annuel de développement rural et programmation triennale
- › Avancées des projets BiodiverCité
- › Divers

80 03

Le Bourgmestre accueille les participants ; il explique l'ordre du jour et l'objectif de la réunion.

Approbation du compte rendu de la réunion du 5/07/2022

⇒ La CLDR approuve le compte rendu de réunion, sans remarque.

Cependant, un membre désire faire une remarque sur le fond. Il regrette de ne pas avoir été mieux renseigné par l'auteur de projet concernant le choix de revêtement tarmac / béton dans le projet du coeur de Porcheresse. Selon ce dernier, le béton était l'unique possibilité pour pouvoir faire aisément et proprement des contournements d'obstacle, des recoins ou des arrondis (notamment autour des propriétés privées) ; or, l'aménagement à la maison de village de Porcheresse prouve que c'est également possible avec le tarmac. De plus, le tarmac ne pose pas les mêmes soucis de phasage des travaux et en cas d'ouverture de la route pour intervention sur les impétrants.

Le dossier pour le permis d'urbanisme va être approuvé par le Conseil communal lors de sa prochaine séance. A voir dans quelle mesure le dossier pourrait encore être adapté.

Rapport annuel et programmation triennale

Projets réalisés en 2022

M 1.01 Aménagement d'une maison de village et de ses abords à Gembes.

M 1.02 Finalisation de la voie lente vers Bièvre.

M 2.05 Mise en valeur du site du pont de l'Ermite à Gembes : les ouvriers communaux ont posé une nouvelle passerelle et ont rénové les pilastres en pierre.

M 3.08 Création du vélo-route transfrontalier (Ravel 518) : la boucle franco-belge de 170 km est terminée et les travaux au viaduc d'Herbeumont ont été clôturés. Le tronçon entre la gare de Gembes et Daverdisse est passé en Ravel au niveau de la signalétique (enregistrée initialement

en pré-Ravel à la Région wallonne). Cela signifie qu'on ne peut plus en fermer l'accès, même en période de chasse. Théoriquement, il aurait fallu un revêtement en dur ; mais il est en bon état sur la commune (grâce à une convention avec la Province).

Projets en cours en 2022

(PCDR 1) Aménagement global de la traversée de Haut-Fays

Le visa des subsides en développement rural a été supprimé.

La Commune a interpellé la DGO1, gestionnaire de la voirie, au sujet de la 2^{ème} phase des travaux qui n'a pas été réalisée. M. Trillet a expliqué que ces travaux n'ont pas été repris dans la programmation actuelle en raison de critères financiers, mais le projet sera réinscrit au prochain plan quinquennal d'investissements (sans doute pour un budget d'au moins 1,5 million d'euros). Les trottoirs seront financés par le SPW mobilité active.

M 2.02 Aménagement du cœur de village de Daverdisse

Le dossier a été introduit dans le cadre de l'appel à projets « Cœur de village », mais n'a malheureusement pas été sélectionné. La Commune n'a pas encore reçu les informations quant aux raisons du refus.

M 2.03 Mise en place d'actions en faveur de la biodiversité

Pour les projets BiodiverCité 2021-2022, cf. la description détaillée dans la suite du rapport. « Yes We Plant » va permettre de planter plus de 26.000 arbres, en 3 lots.

M 2.10 Aménagement d'excédents de voirie (prairies fleuries)

Un terrain sera semé en prairie fleurie en 2023, à la sortie de Porcheresse vers Paliseul – ce travail se fait en collaboration avec le PNAM.

I 2.01 Valorisation des circuits courts

Projets du GAL et PN Ardenne Méridionale
GAC de Porcheresse.

I 2.02 Soutien aux activités économiques et indépendantes

Participation à la zone pluricommunale de Galaxia [technologie].

Participation au parc d'activités pour entreprises forestières à Tellin.

Extension du zoning pluricommunal de Halma [PME] : en travaux.

Daverdisse a des parts dans ces zones, ce qui représente une mutualisation des frais d'équipements, avec un retour des charges aux Communes. Par exemple, sur la zone pluricommunale, Daverdisse dispose de 15,82% de parts ; mais depuis le début, il n'y a pas eu d'intervention financière communale, vu que les charges et recettes s'équilibrent.

C'est Idélux qui sélectionne les entreprises.

Les zonings sont maintenant obligatoirement pluricommunaux.

I 2.03 Amélioration de la gestion des déchets

Une convention a été conclue avec la Province pour la gestion des pneus agricoles (coût forfaitaire de 1 €/pneu).

Le partenariat avec Idélux a débouché sur un plan de réduction des déchets (5 actions).

Des discussions sont en cours pour adapter la collecte hivernale des déchets à un ramassage toutes les 2 semaines, tout en maintenant un ramassage hebdomadaire en été. Cela permettrait peut-être d'éviter d'augmenter la taxe.

M 3.02 Développement d'une filière bois

Adhésion au Parc à Grumes de la Région wallonne : 2 arbres de qualité sont inscrits à la vente début mars à St-Hubert. Cela permet de centraliser l'offre de qualité pour les acheteurs au niveau européen (Principalement du chêne).

Ventes de gré à gré pour les scieurs locaux : les enchères se font de manière pluricommunale, mais chaque commune présente son propre catalogue.

M 3.03 Assainissement collectif des eaux usées

Convention pour l'assainissement rural – les études sont réalisées.

Les projets de stations d'épuration sont en attente de la prochaine programmation 2027-2033.
(1 station par filtre roseau planté ; 2 stations via biodisques).

M 3.04 Préservation et valorisation des rys d'abissage

GT de localisation des rys.

Inscription à l'UNESCO en cours.

M 3.06 Rénovation de la salle Saint-Remacle en maison de village à Haut-Fays

L'auteur de projet est désigné.

Une réunion préalable avec les comités utilisateurs et le voisinage a été organisée.

Cette maison de village aura une connotation plus culturelle et disposera d'une scène fixe ; elle sera donc qualifiée en maison rural. La convention sera présentée d'ici peu en CLDR ; l'objectif est de rentrer la demande de subvention pour la session de septembre 2023.

M 3.10 Création de parcelles communales bâtissables

Achat de terrains à Ardenne-et-Lesse à Haut-Fays.

Accord avec le propriétaire privé pour élargir l'accès au terrain rue de Vonêche (afin d'éviter une déviation dans l'égouttage).

Règlement de vente pour 2 parcelles communales rue de Vonêche : il s'agit d'un excédent de voirie cadastré qui a été coupé en deux.

M 3.13 Aménagement des points de vue et valorisation du paysage

Charte paysagère du PNAM en cours

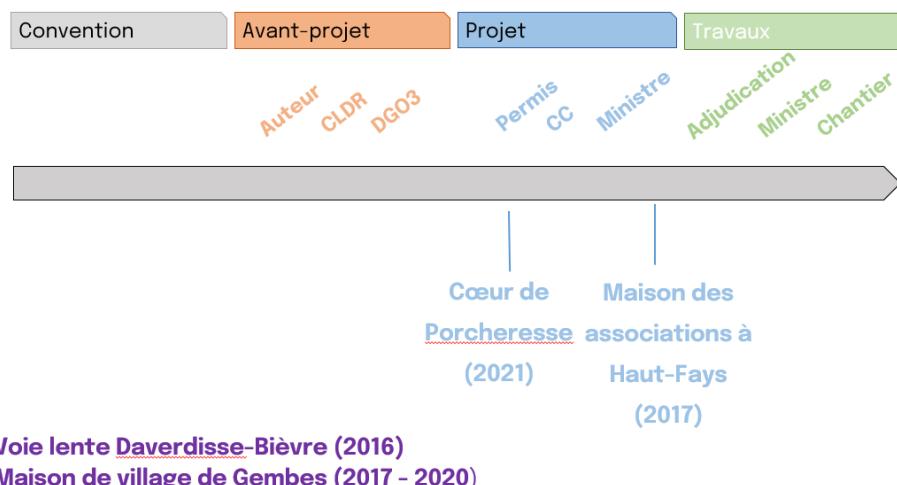
I 3.02 Information sur les aides au logement

Du personnel communal y est affecté.

I 3.03 Promotion de la réutilisation de l'eau de pluie

Inscription dans chaque permis d'urbanisme, tant que c'est techniquement possible.

Etat d'avancement des projets subsidiés en développement rural



- › Deux projets sont terminés, à savoir la voie lente Daverdisse-Bièvre et la maison de village de Gembes (même si son inauguration n'a pas encore eu lieu).
- › Maison des associations à Haut-Fays : la Commune a reçu de la Ministre l'accord sur le projet. La mise en adjudication se fera prochainement (mars 2023).
- › Cœur de Porcheresse : on en est au stade de la demande de permis d'urbanisme (qui va tout prochainement passer au Conseil communal).

Initiatives communales

 Richesse naturelle du territoire	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Engagement d'étudiants pour le renforcement des services voirie et forêt : toutes-boites distribué ; pendant les vacances de printemps et d'été. ▪ Modification des fleurissements : vivaces et plants à bulbes : pour faciliter l'entretien et apporter du changement au niveau biodiversité. ▪ Création de petites mares aux « Hadjeaux » à Haut-Fays, sur un site qui était devenu un stockage de terre en mauvais état. → nettoyage du site, creusement de mares et création d'un chemin d'eau. ▪ Rachat des parcelles Idélux à la rue de Redu à Porcheresse ▪ Projets du Parc Naturel Ardenne Méridionale ▪ Projets du GAL Ardenne Méridionale et programmation Leader → le Conseil communal a marqué son accord pour prolonger le GAL de 4 ans ; des fiches-projets sont en cours de rédaction, pour la préparation du dossier de candidature Leader.
 Cadre de vie	<ul style="list-style-type: none"> ▪ À Daverdisse : remplacement des conduites d'eau à la rue des Routis ; ajout de 2 places de parking près de la cabine électrique pour les futures bornes de recharge ; remplacement des panneaux de signalisation. ▪ Travaux d'entretien curatifs et préventifs sur l'égouttage du village de Porcheresse : recherche centrée sur cette zone grâce aux travaux en cours. ▪ Mesurage des parcelles communales à Gembes : pour connaître les limites exactes des propriétés communales. ▪ Définition des projets prioritaires et approbation du PIC – PIMACI ▪ Convention avec la Province dans le cadre du réseau points-nœuds ▪ Partenariat avec la zone de police : mise à disposition du Lidar sur les routes nationales 2x/an ▪ Sécurisation de Haut-Fays : dossier pour l'installation d'un radar à la rue de Wellin (fin 2023-2024)
 Gestion des ressources naturelles	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mise en œuvre du PAEDC : audit interne/externe, diplôme European Energy Award. Fin de l'accompagnement par l'Apère. ▪ Allocation de chauffage pour les ménages ne prenant pas leur part d'affouage : 60€ x 100 ménages ▪ Rénovation des chemins forestiers et inventaire des dégâts de chasse aux plantations forestières ▪ Convention avec ORES : passage progressif au LED de l'éclairage public (phase 3 terminée, commencement de la phase 4 sur Gembes, le Chênelisse) ▪ Isolation de la toiture de la maison communale ▪ Installation de bornes de recharge électrique pour vélos (Gembes, Daverdisse) et pour voitures (maison communale et centre de Daverdisse en mars 2023) ▪ Projet RW/Idélux : déploiement d'infrastructures de recharge électrique (bornes 22kWh) ▪ Partenariat avec le club Balise 10 (club de courses d'orientation) : projet de cartographie « orientation » du massif forestier communal. Travail sur 4 parcours, organisation d'une course de 3 jours de niveau international ; partenariat avec le SI de Daverdisse pour créer un parcours permanent (le PNAM aide financièrement à la mise en place ; la Commune met les bois à disposition) ▪ Souscription à une assurance incendie pour les forêts communales : par précaution, vu les sécheresses et changements climatiques de ces dernières années. ▪ Appel à projets forêt résiliente : parcelles sur le territoire communal à replanter en multi-essences ▪ SWDE : sécurisation de l'approvisionnement en eau de Haut-Fays et obtention d'un projet dans le cadre de l'autoroute de l'eau

 Activités économiques	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Prime d'aide à l'installation des commerces ▪ Partenariat avec Proximus : installation d'un boîtier ROP (fibre optique) aux Scottons et Sclassin ▪ Adhésion à la pépinière de projets supracommunaux (Idélux) : fonds communs des communes pour engager une personne dédiée à la veille sur les appels à projets.
 Rencontre et échange entre les habitants	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Plaine de jeux de Porcheresse : renouvellement du bail emphytéotique pour 15 ans avec la Fondation Demeures et Châteaux (échéance juillet 2024). ▪ Terrain multisports à Haut-Fays, près de l'école : cahier des charges et marché lancé / offre normalement reçue. ▪ Adaptation du planning des plaines de jeux et des activités scolaires au nouveau calendrier scolaire
 Services	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Prime à l'adaptation du logement occupé par un senior ▪ Prime pour les déplacements des étudiants vers les établissements d'enseignement secondaire et supérieur. ▪ Modification du règlement de la prime connectivité : diminution de la limite d'âge à 70 ans plutôt que 75 (100€/an/ménage avec une personne de plus de 70 ans) ▪ Taxe déchets réduite : accueillantes d'enfants familles monoparentales ménage avec enfants de moins de trois ans ou aînés avec certificat médical ▪ Extra-scolaire : partenariat Enfant/Parent avec l'ONE et organisation de formations ▪ Décision de dissolution de la structure juridique du centre touristique ▪ Ecole de Gembes : aménagement d'un coin nature dans le cadre de la formation « oser l'école du dehors » ▪ Restructuration de l'enseignement communal : fusion par absorption des écoles de Daverdisse et Haut-Fays (phase 2) ▪ Partenariat avec Adalia : animations en classe à l'implantation scolaire de Porcheresse ▪ Partenariat scolaire « science at school » avec l'Euro Space Center : pour les 3 écoles. ▪ Projet de bibliothèque subventionnée par la FWB sur Daverdisse-Tellin-Wellin : blocage entre les deux autres communes. ▪ Finalisation des plans pour le futur bureau et les vestiaires au hall des travaux : mise en conformité du hangar communal et installation de modules containers sanitaires. ▪ Déplacement du bureau de police et location d'un garage pour le véhicule de police (pour remplacer celui du presbytère de Haut-Fays). ▪ Distributeur de billets : prolongation de l'accord avec Bpost (+ 9 ans) ▪ Convention avec PsyLux : mise à disposition d'un local pour soins psychologiques de première ligne

Remarques supplémentaires :

- › Selon le statut de la route, le Plan d'alignement précise les droits de propriété (tout ce qui se trouve dans les 3 mètres de l'axe de la route), ce qui est important pour les travaux ultérieurs. Des régularisations de propriétés sont opérées. Des plans d'alignement ont été dressés à la rue de la Chapelle à Gembes et à la rue du Chenai à Porcheresse.
- › PIMACI : la Commune a reçu un accord de subvention à hauteur de 82.000 € et une promesse pour une seconde tranche de subsides de 82.000 € (au lieu de 4*80.000€ annoncés). Les projets sont les suivants :
 1. Ancien Chemin de Wellin à Haut-Fays (Conjoint PIC : venelle en face de l'école).
 2. rue de la Chapelle
 3. rue des Barbouillons à Daverdisse.

Rapport de la Commission Locale de Développement Rural

Trois réunions plénières ont été organisées en 2022 :

- › 21 février 2022 : Rapport annuel et évaluation du PCDR à mi-parcours
- › 14 juin 2022 : Présentation de l'appel à projets PIMACI | Avant-projet d'aménagement du cœur de Porcheresse
- › 5 juillet 2022 : Approbation de l'avant-projet d'aménagement du cœur de Porcheresse

La CLDR a également été invitée à participer à deux actions :

- › les matinées du paysage, dans le cadre de l'élaboration de la charte paysagère du PNAM ;
- › l'appel à idées de projets pour le GAL Ardenne méridionale dans le cadre de la nouvelle programmation LEADER.

Pour 2023,

- › La Commission CO₂ dispose d'un budget de 7 500 €.

La FRW rappelle que si des membres ont des idées d'actions diverses à mettre en place avec la CLDR, ils peuvent en faire part à la Commune ou à la FRW.

Commentaire supplémentaire :

Un membre met en avant la possibilité de développer de nouvelles formes de partage d'énergie, en créant des communautés d'énergie renouvelable. Un échange sur le sujet a déjà eu lieu avec quelques habitants du village de Daverdisse.

Les modalités de mise en place sont assez spécifiques à ce genre d'installation (création d'une société au sens juridique du terme, utilisation par des membres privés, distance entre la source d'énergie et l'habitation, etc.) et doivent être précisés.

Pour des informations supplémentaires : <https://energie.wallonie.be/fr/communautes-d-energie-et-partage-d-energie-au-sein-d-un-meme-batiment-electricite.html?IDC=10295&IDD=160035>

Programmation triennale

La programmation de l'année précédente était la suivante :

+ 1 an	M 3.06	Rénovation de la salle Saint-Remacle en maison de village à Haut-Fays
+ 2 ans	M 2.09	Rénovation patrimoniale du site du lavoir aux Scottons
+ 3 ans	Addendum	Entretenir et valoriser le site de la pompe à eau à Porcheresse : nettoyage du canal, le remettre sous eau, repeindre la pompe à eau, ...

La CLDR décide de **maintenir cette programmation**, mais suggère d'adapter l'intitulé du premier projet (...en maison rurale).

Avancées des projets BiodiverCité

Appel à projets BiodiverCité 2021 : plantation de haies sur Haut-Fays

Enrichissement du projet Yes We Plant (challenge du nombre de mètres de haies plantées) sur le terrain communal le long de la route vers Sclassin sur une longueur de 6 km. La préparation du terrain est terminée et la plantation des essences en cours.

Au niveau du rythme des plantations, il y aura au moins 3 plants au mètre, avec 30 centimètres d'écartement. Il s'agira d'un mélange d'essences (changement tous les 3-4 plants).

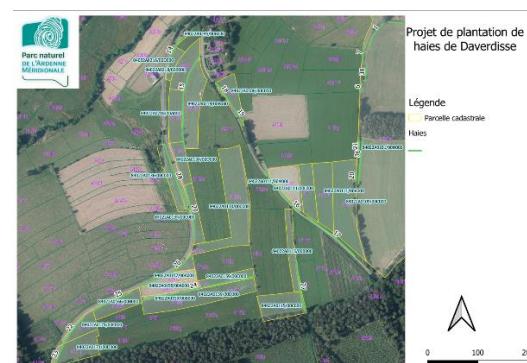
Les plantations linéaires existantes seront conservées dans un souci de continuité.

L'entretien des haies sera effectué par la personne ayant le droit sur le terrain. Toutes les personnes concernées ont été consultées avant de remettre le projet ; il existe des aides financières aussi pour l'entretien. La Commune interviendra sur les haies positionnées à des carrefours dangereux.



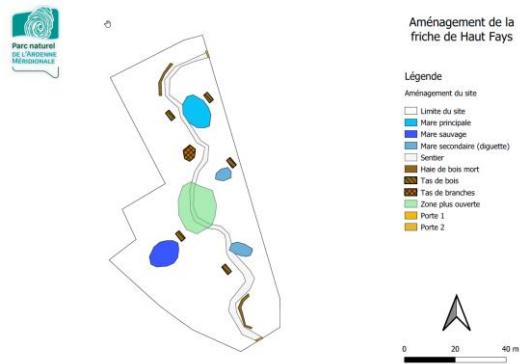
Yes We plant 2021 : plantation de haies sur Gembes

Celles-ci seront plantées au printemps 2023, rue de Sodumont et vers les Rives. La Commune fait attention à ce que chaque année les subsides soient investis sur un village différent.



Appel à projets BiodiverCité 2022 : aménagement de la friche à Haut-Fays

Restauration d'une zone humide et aménagement de mares à la rue des Quatre Vents. Le travail de défrichement et d'aménagement du pourtour (afin d'y installer la clôture) ont eu lieu cet hiver. Il s'agira d'aménager des mares (restaurer les existantes et en creuser des nouvelles), de créer des diguettes pour retenir l'eau et de faire des aménagements favorables à la biodiversité. Le site sera accessible en partie au public. Une clôture permettra de limiter l'intrusion des sangliers.



Projet nature « mares aux Hadjeaux », derrière les Scottons

Un grand nettoyage de l'espace a eu lieu. Creusement de mares et d'un chemin d'eau.



Divers

Enquête de satisfaction FRW :

Dans le cadre de la convention cadre entre la Région wallonne et la FRW, il est demandé aux membres des différentes CLDR de remplir une enquête de satisfaction sur le travail d'accompagnement des agents de développement (et non sur la politique wallonne de développement rural).

Il s'agit d'une brève enquête anonyme, dont les résultats seront présentés de manière globale, à l'échelle de tout le territoire des communes accompagnées en ODR.

Les formulaires sont distribués aux membres de la CLDR.

Visite de la maison de village de Gembes :

Les membres sont invités à faire le tour de la nouvelle maison de village de Gembes.

Sophie Orban & Juliette Maquet
Agents de développement

Fondation Rurale de Wallonie
Equipe Semois-Ardenne

Rue de France, 19A – 6730 TINTIGNY | +32 (0)63 44 02 02
semois@frw.be | www.frw.be | www.facebook.com/FRW.SemoisArdenne

Participants à la réunion de CLDR du 13/02/2022

Présents

Civilité	Nom	Prénom	Localité
M.	Bosseaux	Michel	Haut-Fays
M.	Collin	Lucien	Porcheresse
M.	de Cartier d'Yves	Jean-Philippe	Daverdisse
M.	Grofils	Firmin	Porcheresse
M.	Incoul	Roland	Porcheresse
M.	Jacquet	Johan	Porcheresse
Mme	Lambert	Dominique	Daverdisse
M.	Léonard	Emmanuel	Daverdisse
M.	Léonet	Maxime	Haut-Fays
Mme	Leyder	Mylène	Haut-Fays
M.	Merny	André	Gembes
M.	Poncelet	François	Haut-Fays
Mme	Poncin	Patricia	Gembes
M.	Vincent	Jean-Claude	Haut-Fays

Excusés

Civilité	Nom	Prénom	Localité
M.	Bodart	Christophe	Daverdisse
Mme	Cornet	Maryse	Haut-Fays
M.	Léonet	Nicolas	Haut-Fays
M.	Vanommeslaeghe	Luc	Porcheresse
M.	Verbeek	Pierre	Daverdisse

Commune de Daverdisse

Compte rendu de la réunion de CLDR du 10/05/2023

Réf. : DAVERDISSE\06- CLDR\2023\20230510 MR HF\Daverdisse 20230510 PV CLDR maison rurale.docx

Participants et excusés

- › 14 participants et 5 excusés (voir liste ci-dessous)
- › Auteur de projet : M. Luc De Potter
- › FRW : Mme Sophie Orban et Mme Juliette Maquet, agents de développement

Ordre du jour

- › Approbation du compte rendu de la réunion du 13 février 2023
- › Projet de « Maison rurale » à Haut-Fays
 - Présentation du projet par l'auteur
 - Réactions de la CLDR – débat
 - Demande de convention
- › Divers.

20 08

Le Bourgmestre accueille les participants ; il explique l'ordre du jour et l'objectif de la réunion.

Approbation du compte rendu de la réunion du 13/02/2023

⇒ La CLDR approuve le compte rendu de réunion, sans remarque.

Projet de maison rurale à Haut-Fays

Contexte

Le PCDR reprend en lot 3 une fiche-projet intitulée : « M.3.06 – Rénovation de la salle Saint-Remacle en maison de village à Haut-Fays ».

Lors de l'établissement de la programmation triennale dans le cadre du rapport annuel de développement rural, ce projet a été placé en premier depuis deux ans.

Ainsi, la Commune a lancé un marché public et a désigné M. Luc De Potter en tant qu'auteur de ce projet fin 2022.

Dans la foulée, une réunion s'est tenue avec les associations utilisatrices et le voisinage pour faire le point sur :

- les principaux besoins : une salle pouvant accueillir 150 personnes assises/120 personnes à table, des espaces de rangement, une cuisine, le maintien de la scène, un éclairage adapté, des loges, un espace bar et des sanitaires.

- et les éventuels freins : il a été convenu avec le voisinage d'essayer de limiter les nuisances sonores en détachant la salle des murs mitoyens, de bien refermer le pignon, ...
 Les participants ont marqué leur accord sur ce projet, moyennant quelques adaptations.
 Une réflexion a permis d'identifier le développement potentiel des activités.
 Suite à cette rencontre, il a été décidé de **s'orienter vers une maison rurale**, plutôt qu'une maison de village, vu le maintien de la scène (la seule sur la commune) et les associations utilisatrices (harmonie, théâtre, ...).

Selon le décret DR, *une maison rurale est un bâtiment situé en milieu rural qui accueille des activités reconnues tant au titre des compétences de la Région wallonne que de la Communauté française.*

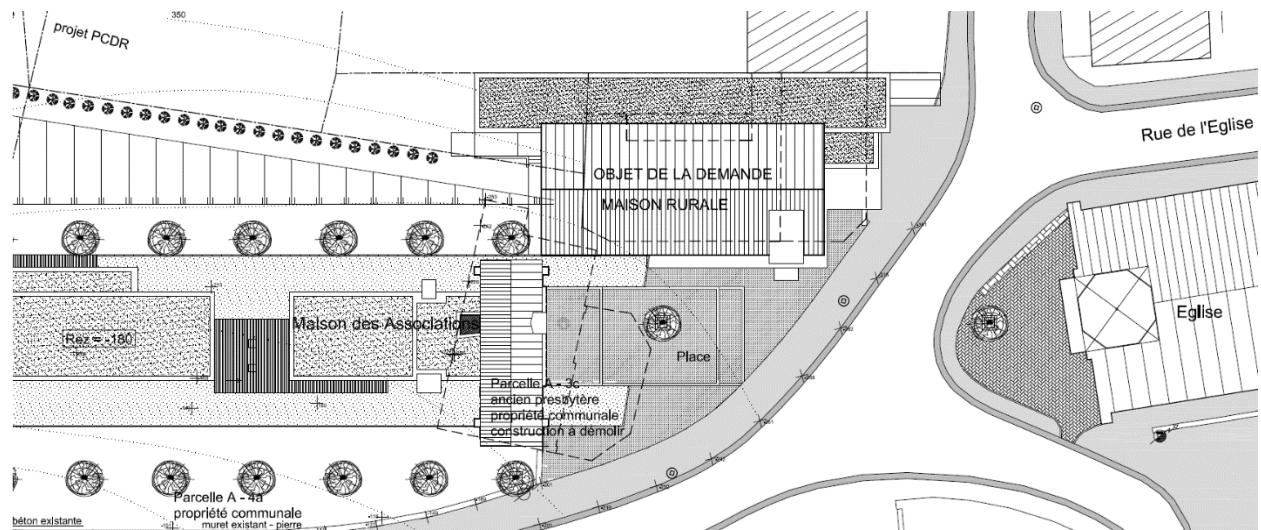
Au niveau pratique, il s'agit d'une maison de village où maximum 50% de l'espace et/ou du temps sont affectés à des activités culturelles. Elle dispose d'une salle polyvalente, dans laquelle une scène fixe peut être subsidiée.

Divers contacts ont été pris pour approfondir la **vision culturelle** :

- Avec la Maison de la Culture Famenne-Ardenne et la cellule Haute Lesse :
 - › Elle apporte son soutien au dossier et envisage de décentraliser certaines activités dans cette nouvelle infrastructure (spectacles scolaires, ...).
 - › Le régisseur pourra apporter des conseils précieux quant à un équipement adapté.
- Avec l'Inspectrice culture de la FWB pour la province de Luxembourg :
 - › Le but de cette rencontre était de lui présenter le projet en vue d'obtenir l'activation de l'accord de coopération RW/FWB (pour qualifier en maison rurale).
 - › Elle a insisté sur l'importance de collaborer avec des acteurs culturels agréés et de disposer d'un équipement bien adapté à la pratique culturelle (ex : capacité de 150 personnes assises ; une scène de 8 mètres d'ouverture, 5 mètres de profondeur et 4 mètres de hauteur ; ...).
 - › Elle demande également d'envisager une programmation culturelle (rayon et rythme des activités) et de prêter une attention particulière à la gouvernance (mode de gestion, programmation, implication communale, ...).
- Avec les centres culturels de
 - › Bertrix : pas d'intérêt pour une décentralisation, vu les distances et l'existence d'une salle bien équipée.
 - › Bièvre : a pour objectif d'être reconnu comme Centre d'Expression et de Créativité en 2025. Le Centre culturel trouve donc un intérêt dans la décentralisation d'activités et d'ateliers dans une infrastructure adaptée sur le territoire voisin.
 - › Libramont et Beauraing : en attente d'une réponse.

Il faut également savoir qu'un projet de maison rurale est en cours à Lomprez (Commune de Wellin) ; il en est au stade avant-projet.

Présentation des esquisses par l'auteur de projet

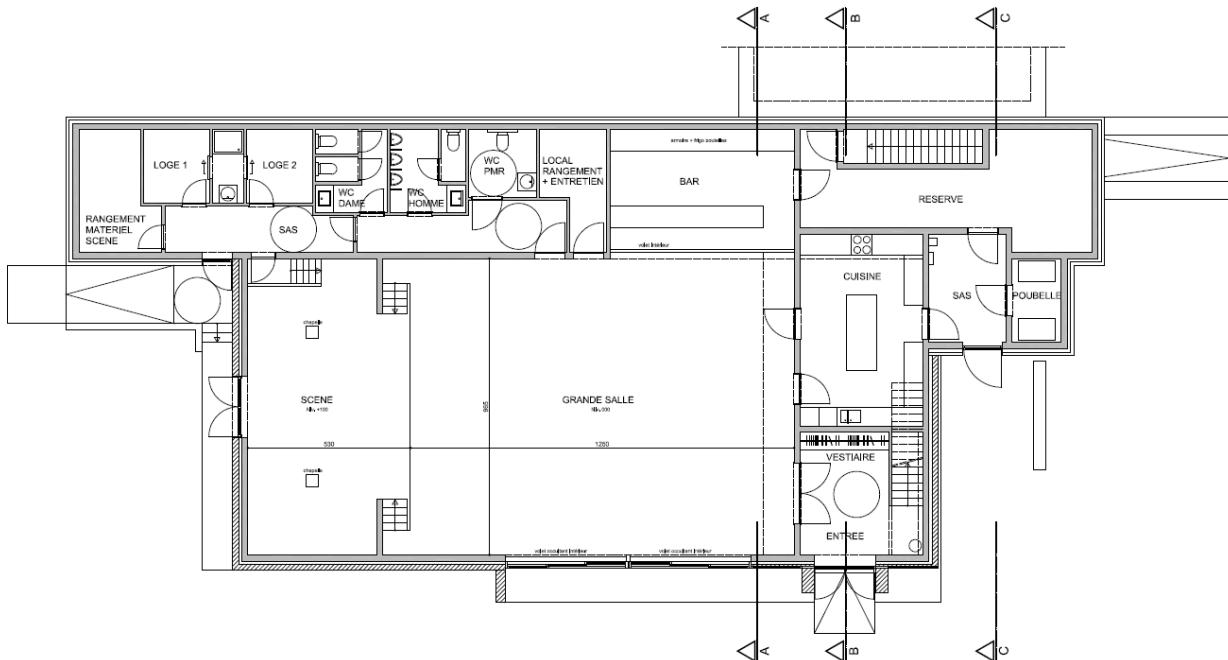


Les pointillés sur ce plan correspondent aux bâtiments existants (l'ancien presbytère, qui sera remplacé par la maison des associations, et la salle Saint-Remacle).

Lors de l'analyse du bâtiment, il est apparu que celui-ci est constitué d'un assemblage de toitures différentes, de volumes ajoutés ; il s'avérait complexe de partir de cette infrastructure. C'est pourquoi il a été décidé de rebâtir à neuf, ce qui rend son isolation et sa gestion thermique optimale et améliore son côté pratique.

Ainsi, le projet proposé se compose d'un volume principal avec faîtage parallèle à la rue du Cimetière, et d'un volume secondaire de services à toiture plate pour faire la transition avec le voisinage et limiter les nuisances.

Son implantation a été guidée par le respect des lignes de vue et la cohérence par rapport à la maison des associations. Cela permet d'amener un plus au niveau de l'organisation de la petite place à l'avant de ces bâtiments.

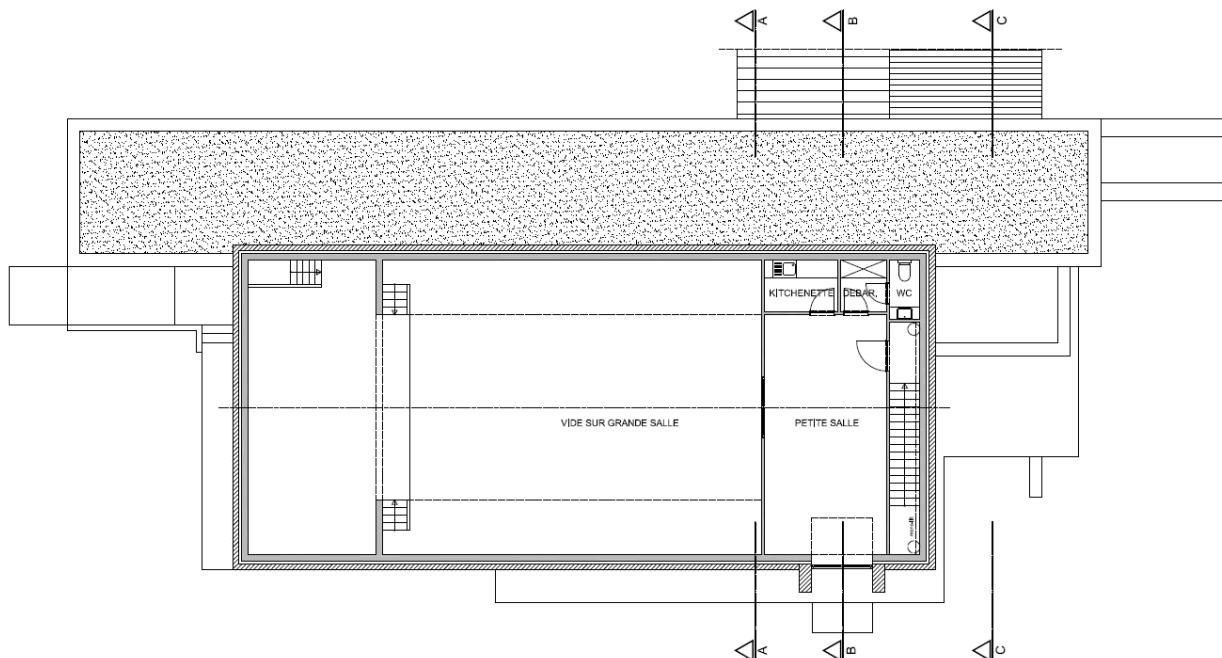


Le rez-de-chaussée accueille :

- Une entrée, avec un vestiaire et un escalier pour accéder à l'étage.
- Une grande salle (12,5 m * 9,65 m pour environ 120 m²), avec une scène à 1 m de hauteur (5,30 m * 9,65 m).
- Une cuisine, avec les zones propre/sale.

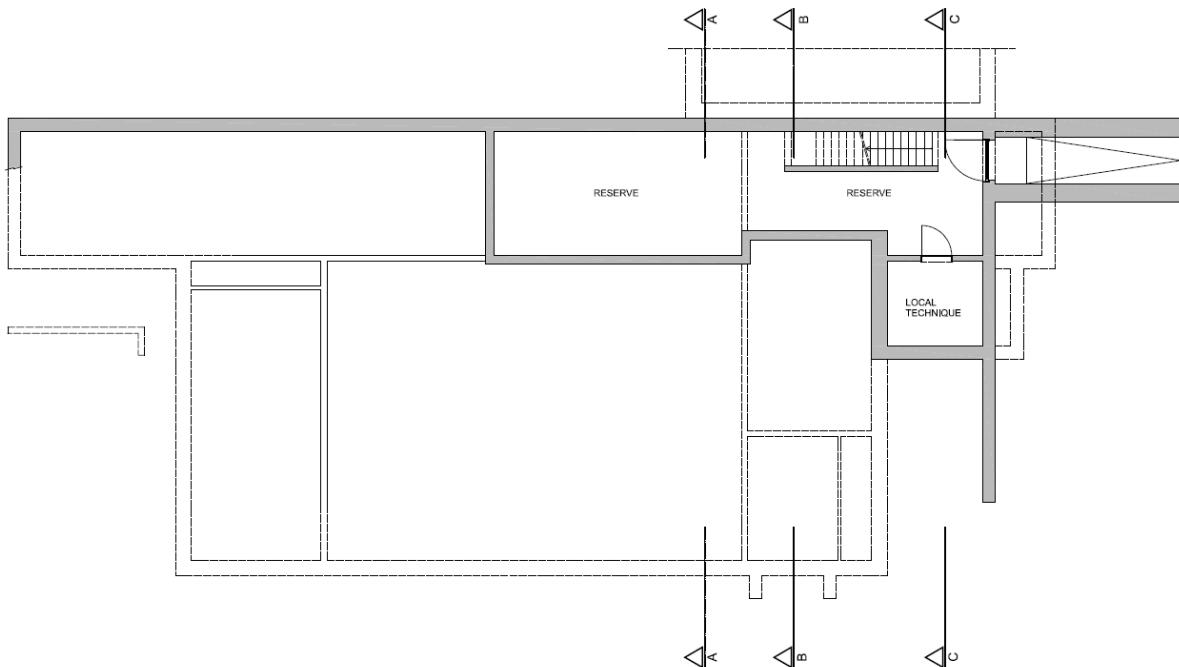
Sous la toiture plate :

- Un bar qui peut être isolé de la salle par un volet.
- Une réserve, avec des rayonnages pour les casiers et un escalier donnant sur le sous-sol.
- Un local de rangement, accessible de la grande salle.
- Un couloir de circulation délimité par une porte, permettant d'intimiser la zone sanitaire, qui inclut un wc PMR, des wc hommes, des wc femmes.
- Une zone en bout de couloir dédiée aux activités autour de la scène :
 - › Deux loges ;
 - › Des commodités ;
 - › Un espace de rangement de matériel ;
 - › Un accès vers la scène ;
 - › Une sortie vers l'extérieur.
- Une entrée secondaire avec un sas, qui donne accès à la cuisine et à la réserve casiers. Un véhicule peut venir y assurer les livraisons, à l'abri sous un appentis.
- Un local poubelles.
- Une entrée est également prévue à l'arrière du bâtiment afin de donner un accès direct aux loges et à la scène.



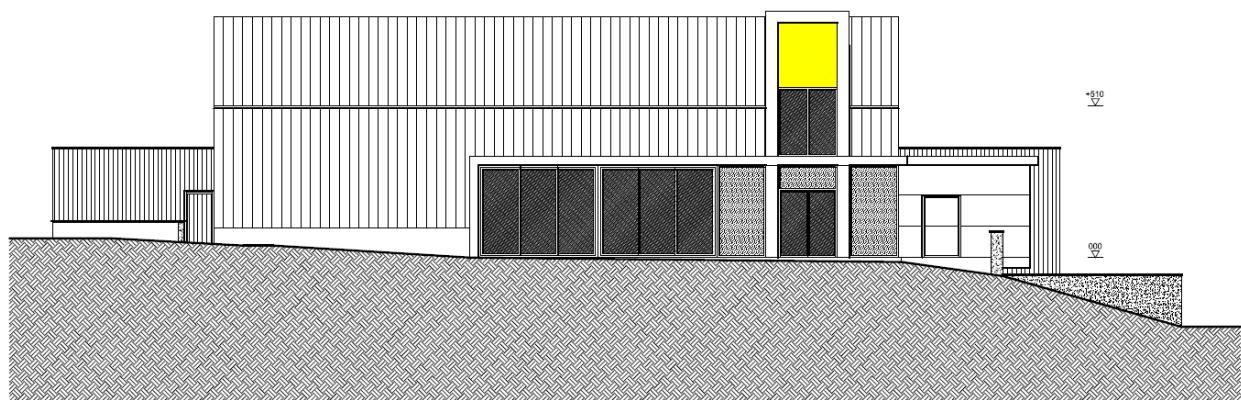
L'étage comporte :

- Un escalier équipé d'un monolift qui permet à tous d'y accéder.
- Une petite salle
 - › Disposant d'un éclairage naturel via l'ouverture au-dessus de l'entrée, et donc en contact avec la place.
 - › Avec une grande ouverture pour avoir vue sur les activités dans la grande salle. Celle-ci permet l'installation de la régie ou de la gestion sono.



Le sous-sol :

- Les caves sont directement accessibles par la rue des Buts, via une rampe.
- La réserve est conçue pour le dépôt des fûts à bière ; ils seront reliés directement aux pompes situées dans le bar.
- Le local technique contiendra notamment les compteurs électriques et d'eau.
- Un escalier mène vers la réserve du rez-de-chaussée.
- Au-delà, il s'agira d'un mur et d'un vide ventilé pour gérer les différences de niveaux avec la propriété voisine.



Les abords et les extérieurs :

- La place sera constituée de plusieurs plateaux horizontaux où pourront se tenir les activités extérieures, un bar, ... La grande salle disposera d'une grande ouverture avec un double/triple coulissant permettant d'établir un lien intérieur/extérieur avec la place. Des stores d'occultation y sont prévus.
- Les pentes au niveau des zones résiduelles se rattachent aux trottoirs existants.
- Une pente PMR et un trottoir d'accompagnement facilitent l'accès au bâtiment.
- Chaque entrée (principale, de service et aux caves) est accessible de plain pied, ce qui permet aux véhicules de faire les livraisons à proximité.
- Sont également prévus un chemin d'accès vers les loges et une ouverture directe sur la scène pour le dépôt de matériel.

- Les évacuations de secours pourront se faire via l'entrée principale, ou les coulissants en façade ou le couloir de service vers l'entrée des artistes.
- Une « casquette » débordante surmonte l'ouverture de la grande salle pour limiter toute surchauffe liée aux châssis et donner un cachet au bâtiment. Elle est prolongée jusqu'à l'entrée secondaire pour protéger de la pluie.



Le projet est évalué à 1.796.955,31 € hors honoraires.

La Commune pourra bénéficier de subsides DR de maximum 680.000€ (plafond de 80% de 850.000€).

Pour établir cette estimation, l'auteur s'est basé sur les prix actuels au m², remis pour la maison des associations.

Réactions de la CLDR - débat

Ces esquisses sont une base de réflexion qui pourra encore évoluer après l'octroi de la convention ; elles permettent de fixer un cadre financier. Elles essaient de répondre au mieux aux demandes exprimées par les associations.

Rez-de-chaussée :

- Comme la scène se situe à un mètre de hauteur, il serait intéressant de créer un espace de rangement en-dessous (pour y glisser des tables sur chariot).
- S'il n'est pas possible de créer cet espace de rangement sous la scène, il faudra agrandir le local de rangement.
- Les volées d'escaliers de part et d'autre de la scène prennent beaucoup de place. Mais elles facilitent la circulation dans la salle.
- Pourquoi y a-t-il deux portes entre la cuisine et la salle ? Pour la gestion du propre/sale (normes Afsc).
- Il n'y a pas de fenêtre dans la cuisine. Pour une question d'aération et de chaleur, ne serait-il pas intéressant d'en intégrer une ?

Vu les meubles de rangement et l'escalier vers l'étage, il sera difficile de trouver l'espace pour créer une ouverture. A moins d'aménager un petit puits de lumière près de la zone de préparation.

Etage :

- La CLDR ne voit pas l'utilité du siège monolift pour accéder à l'étage, vu qu'il s'agira d'un espace dédié à la régie. De plus, la kitchenette n'est pas nécessaire non plus.

Matériaux :

- N'y aura-t-il pas de souci avec les différents matériaux prévus en façade ?
Le but recherché est de créer un effet de socle avec un soubassement d'environ un mètre en pierre bleue (entretien facile et robustesse).
Le volume secondaire est en bois ; dans la même logique que la maison des associations.
Le volume principal sera couvert d'un bardage en zinc (l'exemple de Marche sera envoyé aux membres afin de se rendre compte du visuel).
Les deux bâtiments doivent avoir des expressions différentes, mais dans une même logique.
Le zinc sur le sas vers la cuisine sera d'une teinte différente.

Techniques spéciales :

- Qu'est-il prévu au niveau du chauffage ?
Le bâtiment sera chauffé par des pompes à chaleur. Des panneaux photovoltaïques seront posés sur la toiture plate du volume de service.
L'utilisation de batteries est prématurée car le système n'est pas encore au point et est fort coûteux.
- La CLDR attire l'attention sur les puissances électriques nécessaires car les compteurs haute puissance coûtent cher (il faut payer une redevance mensuelle élevée pour la réservation de puissance). Il sera important de bien combiner le dimensionnement des équipements.
- La ventilation de la cuisine se fera en lien avec la toiture plate où seront installés les équipements.

Extérieur :

- Pour faciliter la livraison du matériel de scène, un véhicule peut accéder sur la place jusqu'à la maison des associations. Il sera possible de décentrer la porte donnant sur la scène pour la rapprocher de la façade principale.
- Quelle est la hauteur du bâtiment ?
Le niveau de la gouttière est aligné sur la maison des associations.
Le rez, jusqu'à l'angle de la toiture, mesure 4,60 m de haut ; le faîte se trouve à 7,5 m.
- Lorsque l'on viendra de la rue de l'Eglise, on ne verra qu'un mur plein.
Percer des ouvertures dans ce côté n'est pas nécessaire vu les pièces qui se trouvent à cet endroit-là (escalier, stockage et local poubelle).

Demande de convention

La CLDR estime que le village de Haut-Fays a besoin de cette infrastructure. Elle répond aux besoins des utilisateurs et est bien dans l'esprit d'une maison rurale.

Il est important de garder une cohérence par rapport à la maison des associations qui se trouvera à proximité directe.

Les estimations sont hautes, mais correspondent aux prix du marché au m². La Commune fait des réserves chaque année pour financer ces projets.

⇒ **La CLDR approuve à l'unanimité cette demande de convention.**

Divers

Maison de village de Gembes :

Les derniers freins des pompiers ayant été levés, la Commune envisage une inauguration de la maison de village de Gembes en septembre. La date sera prise avec le comité de gestion de la salle.

Sophie Orban & Juliette Maquet
Agents de développement

Fondation Rurale de Wallonie
Equipe Semois-Ardenne

Rue de France, 19A – 6730 TINTIGNY | +32 (0)63 44 02 02
semois@frw.be | www.frw.be | www.facebook.com/FRW.SemoisArdenne

Participants à la réunion de CLDR du 10/05/2023

Présents

Civilité	Nom	Prénom	Localité	Conseil communal
M.	Bodart	Christophe	Daverdisse	
M.	Bosseaux	Michel	Haut-Fays	
Mme	Grégoire	Stéphanie	Haut-Fays	
M.	Grofils	Firmin	Porcheresse	
M.	Incoul	Roland	Porcheresse	
Mme	Lambert	Dominique	Daverdisse	X
M.	Léonard	Emmanuel	Daverdisse	
M.	Léonet	Maxime	Haut-Fays	X
M.	Léonet	Nicolas	Haut-Fays	
Mme	Leyder	Mylène	Haut-Fays	X
M.	Merny	André	Gembes	
M.	Poncelet	François	Haut-Fays	X
M.	Vincent	Jean-Claude	Haut-Fays	X
M.	Wuidar	Maurice	Gembes	

Excusés

Civilité	Nom	Prénom	Localité	Conseil communal
M.	Collin	Lucien	Porcheresse	
M.	Jacquet	Johan	Porcheresse	
Mme	Poncin	Patricia	Gembes	X
M.	Vanommeslaeghe	Luc	Porcheresse	
M.	Verbeek	Pierre	Daverdisse	

Commune de Daverdisse

Compte rendu de la réunion de CLDR du 21/11/2023

Réf. : DAVERDISSE\06- CLDR\2023\20231121 plan amgt forestier\Daverdisse 20231121 PV CLDR suivi des projets.docx

Participants et excusés :

- › CLDR : 15 participants et 3 excusés (voir liste ci-dessous)
- › FRW : Mme Sophie Orban et Mme Juliette Maquet, agents de développement

Ordre du jour :

Partie 1

- › Approbation du compte rendu du 10/05/2023
- › Le suivi des projets subventionnés en développement rural
- › Divers

Partie 2

- › Présentation par le DNF du projet de plan d'aménagement forestier
- › Séance de questions / réponses

80 CG

Le Bourgmestre accueille les participants ; il explique l'ordre du jour et l'objectif de la réunion. Il précise que la seconde partie de la réunion sera ouverte aux habitants.

Approbation du compte rendu de la réunion du 10/05/2023

⇒ La CLDR approuve le compte rendu de réunion, sans remarque.

Le suivi des projets subventionnés en DR

Aménagement de la maison des associations à Haut-Fays

L'ordre de commencer les travaux a été donné pour début octobre. Il a été retardé de 3 semaines pour permettre la tenue de la fête du village.

L'état des travaux à la date du 21 octobre :

- Presbytère abattu ;
- Pose des L, empierrement des parkings – surfaces PMR et inférieures terminées ;
- Drains recouverts avec les terres du chantier ;
- Pose des cuves pour les évacuations d'eau.

Les délais prévus pour les travaux sont de 18 mois. La fin du chantier est donc attendue pour le printemps 2025.

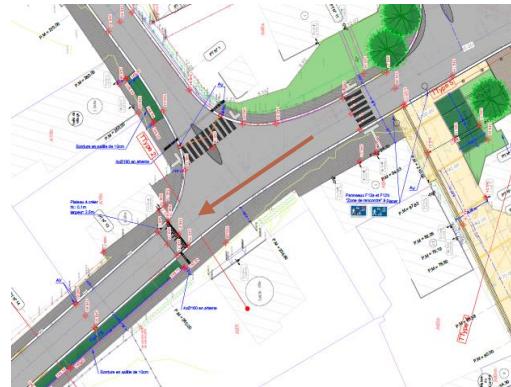


Aménagement du cœur de Porcheresse

L'avant-projet a été approuvé par la CLDR le 05/07/2022. Le Comité d'accompagnement de l'avant-projet (qui regroupe l'Administration, l'Urbanisme, la Commune, les Impétrants) s'est réuni le 22/09/2022 ; aucune remarque particulière n'a été émise. Et la Région wallonne a approuvé l'avant-projet le 08/10/2022.

La demande de permis d'urbanisme est en cours. Dans ce cadre, la consultation de différentes instances est requise. Des modifications ont dû être apportées sur les plans suite à des remarques du service mobilité-infrastructure du SPW [direction des déplacements doux et de la sécurité des aménagements de voirie] :

1- « Dans un souci de cohérence, il serait opportun d'étendre le plateau afin d'englober le carrefour formé par les rues Laloux et de Fontenelle. »



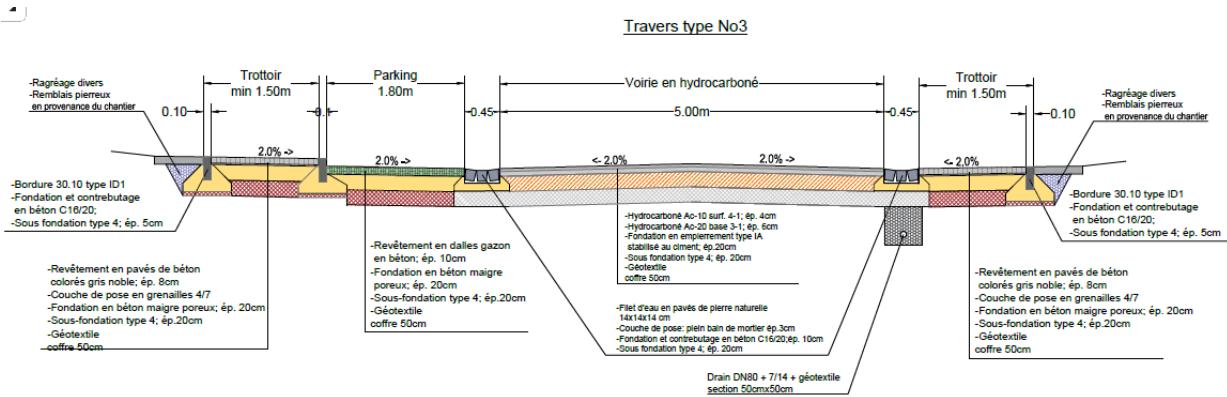
2- « Il est demandé de créer une zone de rencontre autour de l'église dans la zone matérialisée par la couleur ocre. Cette zone sera aménagée en saillie pour accentuer la différence de statut. Celle-ci sera réglementée par des F12a/F12b. Dans la continuité, nous ne sommes pas favorables au maintien de la couleur ocre sur la voirie. Celle-ci engendrerait un souci de lisibilité par rapport à la zone de rencontre. Nous préconisons donc de laisser la voirie dans sa couleur initiale. »

3- « Il serait opportun de créer une zone 30 en cœur de village dans les sections autres qu'en zone de rencontre. »

4- « Il est important d'assurer le cheminement piéton notamment en prévoyant des traversées piétonnes. Or, les passages pour piétons sont inexistant dans le projet. Il est nécessaire d'en implanter au minimum au niveau des carrefours sur la rue Laloux, la rue du Chenai et la rue de Graide. Ils seront aménagés sur le principe du « zéro ressaut », sans différence de niveau entre le trottoir et la chaussée. Ils seront munis de bordures et de filets d'eau plats. Un soin particulier doit être appliqué aux jonctions des différents éléments. »



5- « Au niveau du stationnement dans la rue Laloux, la largeur de 1,80m est insuffisante. La largeur minimum pour le stationnement est de 2m. Il convient de marquer la différence entre le stationnement et le trottoir en rehaussant les trottoirs pour éviter le squat par des véhicules. »



Remarques des membres :

- Initialement, le choix de l'auteur avait été fait en conséquence, afin d'éviter un pur projet de voirie. Après deux ans de co-construction, on finit tout de même avec un projet de ce type. A quoi servent les consultations citoyennes si au final on arrive à un projet retravaillé par le SPW ?
- Est-ce que ces modifications vont modifier l'estimation budgétaire ?
On ne pourra le savoir qu'à l'ouverture des soumissions. À priori, les modifications ne sont pas de grande ampleur (extension du plateau, traçage de passages pour piéton).
- Il faudra faire attention à l'organisation du chantier pour ne pas trop impacter la ferme pendant le séchage du béton : bien choisir la saison, assurer une bonne coordination avec le fermier. On ne pourra pas changer de matériau, car le permis d'urbanisme fixe tous les choix.

Demande de convention pour la création d'une Maison rurale à Haut-Fays

- Réunion de demande de convention le 26/06/2023 ;
- Approbation de la convention par le Conseil communal le 24/08/2023 ;
- Transmission du dossier pour la session de sélection de septembre ;
- Réponse de la Ministre attendue pour fin 2023.



Divers

Commission CO₂

Sans projet relayé, l'enveloppe pour la Commission a été finalement investie par la Commune dans l'achat de gobelets réutilisables et de cruches de service. Ils seront distribués aux comités à la fin de l'année.

Une réflexion entre les comités est en cours pour standardiser la caution pour les gobelets réutilisables à 0 €, afin qu'il n'y ait pas de concurrence au sein de la commune.

Communautés d'énergie

Des membres proposent d'organiser en 2024 des réunions d'information sur les communautés d'énergie et de travailler au niveau communal sur le développement de (micro-)projets de ce type dans les villages.

Il sera important d'amener aux citoyens les informations justes et précises, par le bon interlocuteur.

Remarque : la Commune ne peut être reprise comme producteur ou fournisseur d'énergie. Mais elle peut apporter une aide au niveau administratif (cahier des charges, marché public, ...).

→ Ce sujet sera repris comme action 2024 dans le cadre de la CLDR.

Présentation du projet de Plan d'Aménagement Forestier

Les notes concernant la séance publique (partie 2 de la réunion) sont reprises dans un compte rendu spécifique.

Juliette Maquet & Sophie Orban
Agents de développement

Fondation Rurale de Wallonie
Equipe Semois-Ardenne

Rue de France, 19A – 6730 TINTIGNY | +32 (0)63 44 02 02
semois@frw.be | www.frw.be | www.facebook.com/FRW.SemoisArdenne

Participants à la réunion de CLDR du 21/11/2023

Présents

Civilité	Nom	Prénom	Localité
M.	Bodart	Christophe	Daverdisse
M.	Bosseaux	Michel	Haut-Fays
Mme	Cornet	Maryse	Haut-Fays
M.	de Cartier d'Yves	Jean-Philippe	Daverdisse
M.	Grofils	Firmin	Porcheresse
M.	Incoul	Roland	Porcheresse
M.	Jacquet	Johan	Porcheresse
Mme	Lambert	Dominique	Daverdisse
M.	Léonard	Emmanuel	Daverdisse
M.	Léonet	Maxime	Haut-Fays
Mme	Leyder	Mylène	Haut-Fays
M.	Merny	André	Gembes
Mme	Poncin	Patricia	Gembes
M.	Vincent	Jean-Claude	Haut-Fays
M.	Wuidar	Maurice	Gembes

Excusés

Civilité	Nom	Prénom	Localité
M.	Collin	Lucien	Porcheresse
M.	Léonet	Nicolas	Haut-Fays
M.	Verbeek	Pierre	Daverdisse



**Compte rendu de la réunion de présentation du
Plan d'Aménagement Forestier
21 novembre 2023**

Présences :

Pour le Département Nature et Forêts

- Mme Elise Speybrouck, Cheffe de Cantonnement
- M. François Dewez, Ingénieur aménagiste au Département Nature et Forêt
- M. Philippe Gilles, Brigadier DNF

Pour la Commune de Daverdisse

- M. Maxime Léonet, Bourgmestre
- M. Jean-Claude Vincent, Patricia Poncin, Mylène Leyder, Echevins
- Mme Cécile Kiebooms, Directrice générale

Pour la Fondation Rurale de Wallonie

- Mme Sophie Orban
- Mme Juliette Maquet

Pour la population : cf. liste en annexe

63 80

Introduction

Le projet de plan d'aménagement forestier pour la Commune de Daverdisse est présenté par Mme Elise Speybrouck (cheffe de cantonnement de Libin) et M. François Dewez (ingénieur forestier aménagiste à la direction de Neufchâteau).

Un plan d'aménagement comprend une analyse de la propriété forestière (état des lieux, forces, contraintes, risques, potentialité, ...) et un bilan de la situation. Y sont également repris les objectifs à atteindre et les moyens à mettre en place pour y parvenir ainsi qu'une planification dans l'espace et dans le temps (fixé pour 30 ans).

Pourquoi réviser l'aménagement ?

D'une part, vu le souhait du propriétaire, qui coïncide avec la fin de validité du précédent plan d'aménagement (celui-ci date de 1998 et a une durée de validité de 24 ans). Ensuite, sont également intervenus des changements du cadre légal et réglementaire, ce qui a un impact significatif sur la gestion forestière (Code forestier, Natura 2000). Il convient également d'intégrer de manière plus formelle la notion de multifonctionnalité de la forêt et de prendre en compte les changements climatiques.

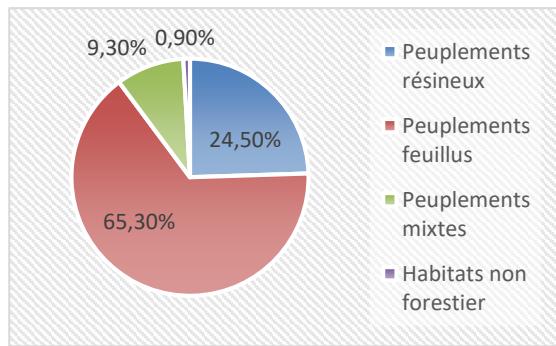
La forêt communale de Daverdisse compte 3.080 hectares et comprend deux unités d'aménagement : UA1 (2.831 ha) et UA2 (Beau Mousseau, 249 ha – sur Haut-Fays) selon les faciès géographiques.

Le plan d'aménagement concerne majoritairement des parcelles situées en zone forestière (bois soumis), mais le Conseil communal peut décider de soumettre des parcelles non soumises par le plan de secteur (ex : parcelles en zone d'habitat à caractère rural).

Trois agents du service des Eaux et Forêts sont présents sur le territoire (3 triages) et permettent la mise en place du PAF. La forêt communale est certifiée PEFC (gestion durable). Daverdisse est une des communes belges les plus forestières : 54% de forêts communales sur le territoire communal, contre 33% du territoire wallon et 23% du territoire belge couverts par la forêt (privée + communale).

Composition de la forêt de Daverdisse

La forêt communale de Daverdisse est composée de 65 % de feuillus, 25 % de résineux, 9% de mixte, 1% en habitats non forestiers (milieux ouverts + divers).



La **futaie du Beau Mousseau** (UA2) se compose comme suit : 63,4% de hêtres, 33,6 % de chênes indigènes, 1,8% de pins sylvestres et 1,2 % d'autres essences.

Vu la régénération constatée, si l'on n'intervient pas, le hêtre risque de s'installer en monoculture, et le chêne progressivement disparaître (ST de 22,3 m²/ha).

La **répartition des principales espèces résineuses au sein de l'UA1** est la suivante : 50 % épicéas, 28 % douglas, 9% mélèzes, 7% pins sylvestres, 1% sapins (abies), 1% résineux divers et 4% blanc-étoc.

Les plantations sont à regarder sur un horizon temporel. Dans les années 70 à 90, il y a eu moins d'investissements en plantations, ce qui se reflète aujourd'hui sous forme de monoculture d'épicéas à certains endroits. Depuis les années 2000, une accentuation de la diversification des espèces est mise en place. Une bonne répartition des plantations dans le temps permet d'assurer une récolte régulière et des revenus de vente de bois.

L'épicéa n'a pas bonne réputation ; pourtant il est une essence locale intéressante. De nombreuses entreprises locales le valorisent (imprégnation sous haute pression, lamellé collé pour ossature bois, transformation sciure fraîche, ...).

L'Inventaire forestier d'Aménagement des parcelles feuillues est dressé et reprend les arbres ayant au moins 40 cm de circonférence. Il distingue 4 types de peuplements feuillus pour l'UA1 :

- 1) La composition des **chênaies de l'UA1** (749,5 ha) est de 73,6% de chênes, 9,8% de hêtres, 9,8% de bouleaux, 3,2% de charmes et 3,6 % d'autres essences.
Les quelques plus gros chênes mesurent au maximum 250 cm de circonférence (idéalement, on les coupe à 270-290 cm). Il y a relativement peu de chênes de petite circonférence car la régénération est difficile ; la plupart se situent entre 100 et 170 cm (ST de 21,4 m²/ha). → Les éclaircies seront poursuivies, pour permettre aux arbres de grandir jusqu'à la dimension d'exploitabilité.
- 2) Les **hêtraies/chênaies de l'UA1** (251,5 ha) se composent comme suit : 56,5 % de chênes, 33,9% de hêtres, 4,4 % de bouleaux et 5,2% d'autres essences.
Les circonférences maximales atteignent 270-290 cm. Les bois les plus petits sont majoritairement des hêtres et très peu de chênes. On constate un excès dans toutes les catégories, sauf dans les gros bois (ST de 23,7 m²/ha). → Il faut intervenir en faveur des autres essences pour éviter l'évolution vers la hêtraie.

- 3) Les **hêtraies de l'UA1** (227,2 ha) se composent : 81,4% de hêtres, de 18,1% de chênes indigènes et de 0,5% d'autres essences.
De nombreux arbres ont été touchés par les scolytes. On constate un gros déficit dans les circonférences entre 70 et 130 cm, et un excès dans les bois moyens à gros (ST de 19 m²/ha).
- 4) Les **anciens taillis de chênes-bouleaux de l'UA1** (369,3 ha) se composent de 49,2% de chênes indigènes, 40,9% de bouleaux, 5,2% de hêtres et 4,7% d'autres essences.
Ces anciens taillis sont en cours de transformation vers la futaie régulière (ST de 20,6 m²/ha). Les bois y sont généralement plus petits (moins de 90 cm) → bois de chauffage.

Remarques :

- La surface terrière (ST) permet de mesurer le capital des parcelles boisées. Par exemple, on martèle et on prélevé les chênes à partir d'une surface terrière d'au moins 22 m²/ha.
- Les scolytes (épicéa et hêtre principalement touchés) s'attaquent à des arbres affaiblis, par la sécheresse, de grosses chaleurs, ...

Quelles sont les contraintes ?

Le Code forestier

- › Art. 2, al. 3, 2° : Zones d'affectation au **Plan de Secteur** : 5,2 ha en zone d'habitat à caractère rural (poursuite de la gestion par le DNF).
- › Art 40 : **le fichier écologie des essences** – catalogue de l'ensemble des espèces arborées à planter en Région Wallonne, selon la qualité du sol. Ce fichier représente une liste arrêtée, une dérogation est nécessaire si l'on souhaite amener d'autres essences. Des arboretums spécifiques reprennent des essences non listées afin de tester leur adaptabilité aux changements climatiques.
- › Art 57 1° : 1.750 UA1 (62%) et 242 ha de l'UA2 (97%) sont repris en « **Forêts anciennes** » - ces parcelles sont restées feuillues sans interruption depuis le 18^{ème} siècle et présentent une grande biodiversité et de nombreuses essences différentes.
- › Art 57 7° : **zones pour mouvements de jeunesse (14) et zones de dépôts de bois (15)**.
- › Art 71 : **contraintes au niveau biologique et écosystémique**.
 - 2 arbres morts/ha
 - 1 arbre d'intérêt biologie/2 ha
 - Lisières externes de massif (en feuillus) de 10 m de large
 - 3% des peuplements feuillus en Réserve Intégrale (RI) – parcelles mises sous cloches, sur lesquelles il n'y a plus aucune action anthropique. Ce sont des parcelles qui ne rapportent pas économiquement et sont très intéressantes biologiquement.
 - Interdiction de planter des résineux à moins de 12 mètres des berges des cours d'eau, portée à 25 m sur sol tourbeux ; à moins de 35 mètres de points de captage ; à moins de 25 mètres de points de sources ; en zone naturelle au plan de secteur.

Contraintes stationnelles	Etendue de la propriété	% de la propriété
Protection des pentes (15° à 30°)	266,1 ha	8,6%
Protection des pentes > 30°	6,3 ha	0,2%
Protection des sols hydromorphes	105,3 ha	3,4%
Protection des zones de captage	4,7 ha	0,1%
Protection des zones de sources	4,1 ha	0,1%
Protection de l'eau (25 m)	113,9 ha	3,8%

La loi sur la conservation de la Nature

- › 2.274 ha en réseau Natura 2000 sur 4 sites
 - « Haute-Wimbes » (974,13 ha)
 - « Massif forestier de Daverdisse » (1043,33 ha)

- « Haute-Lesse » (10,73 ha)
- « Vallée de l'Almache en amont de Gembes » (245,63 ha)
- > 5 sites de grand intérêt biologique (SGIB) : « Vallée de l'Almache » entre Gembes et Daverdisse ; « Vallée de la Lesse et de l'Our » ; « Ry de Bissu » ; « Porcheresse » et « Ruisseau de la Ferme Agrainchenet ».
- > Présence d'acteurs externes avec des projets en faveur de la biodiversité (Parc Naturel de l'Ardenne Méridionale, Contrat de Rivière de la Lesse, etc).

Différents objectifs sont proposés selon les fonctions de la forêt

Cf. article 1^{er} du code forestier.

Fonction écologique

- Préserver les sols et l'eau (organisation des exploitations forestières sur le terrain, circulation des machines, ...)
- Favoriser la régénération naturelle
- Favoriser les peuplements mélangés et d'âges multiples
- Parvenir au minimum à 2 arbres morts à l'hectare + 1 arbres/2ha d'intérêt biologique.
- Conserver les habitats et espèces à forte valeur patrimoniale
- Respect des périodes propices pour les travaux forestiers et les exploitations
- Eradiquer ou limiter l'extension des espèces exotiques envahissantes, avec des interventions à des localisations précises (ex : raton laveur)

Fonction de production

- Conserver, voire augmenter, la productivité et la rentabilité
- Conserver l'équilibre production/coupes en améliorant la régularité des volumes délivrés
- Diminuer les risques pour la forêt
- Approvisionner l'économie et la société en matériaux bois
- Maintenir un capital optimum – les prélèvements sont pris sur l'accroissement (à l'échelle globale de la forêt)
- Sylviculture dynamique.

Fonction cynégétique

- Améliorer le biotope et la capacité d'accueil de la faune
- Assurer la quiétude en forêt
- Protéger les peuplements sensibles
- Evaluer les effectifs de gibier et gérer un équilibre avec la forêt (assurer la pérennité de celle-ci)
- Adapter si nécessaire le cahier de charges des locations de chasse (la dernière mise à jour date du 1^e juillet 2023)
- Collaborer étroitement avec les conseils cynégétiques.

Fonction sociale, culturelle, récréative

- Favoriser le tourisme de qualité et respectueux de la nature
- Canaliser (balisage) et sensibiliser les usagers
- Mettre en valeur le patrimoine culturel et paysager

Le travail du DNF est de trouver un équilibre dans chacune de ces fonctions, afin de permettre à tous une jouissance de la forêt équilibrée. L'accomplissement de chaque fonction est interdépendant des autres.

Il est également proposé d'augmenter de 1% le pourcentage résineux de la propriété communale. Au total, à terme, ce seront +/- 44ha de feuillus qui seront plantés en résineux. Le choix des parcelles dépendra des opportunités : peuplement dépérissant, trouées pouvant être agrandies, ...

Pour l'UA1, les rotations sont fixées à 6 ans en résineux et 12 ans en feuillus avec faculté de passage à mi-rotation. Deux coupes sont ainsi définies. L'équilibre des coupes a été recherché en tenant compte des surfaces, mais également de l'organisation des martelages.

Afin de limiter les coûts de reboisement, la régénération naturelle sera préservée là où les conditions stationnelles sont optimales pour l'essence pour autant que le « peuplement mère » soit de qualité, que le semis soit présent en densité suffisante et que les dégâts de gibier ne soient pas excessifs. Il sera également veillé à mélanger les plantations ou à compléter les semis naturels au moyen de plusieurs essences différentes et/ou de provenances différentes.

Actuellement, 69,36ha sont placés en réserves intégrales, ce qui correspond à 3,4% des futaies feuillues. Ces parcelles se trouvent près de cours d'eau ou en pente et sont difficilement accessibles.

Résumé des grands objectifs de l'aménagement

- › Maintien du principe de la multifonctionnalité de la forêt
- › Améliorer la rentabilité financière de la forêt (qualité, quantité, diversité, équilibre forêt-gibier)
- › Mieux adapter la forêt aux changements climatiques
- › Diversifier les essences et les structures des peuplements
- › Besoin d'un équilibre forêt-gibier (durabilité de la forêt et protection des habitats)
- › Protection des ressources (eau, sol, faune et flore, ...)

Remarques et questions des participants

Les habitants sont invités à faire part de leurs questions aux représentants du Département Nature et Forêts :

Mme Marianne Sand : le plan d'aménagement est proposé pour 30 ans. Ce dernier peut-il être modifié ou reste-t-il figé sur la période ?

Réponse : Certains points seront adaptés au cours de ces trente années ; par exemple suite à une révision du fichier écologique des essences. Rédiger un document tel que celui qui est présenté ici prend du temps. Faire un tel travail tous les 10 ans n'a pas de sens, mais peut-être conviendra-t-il de revoir certains points principaux. La procédure est lourde. Il est rappelé par ailleurs que ce plan d'aménagement, une fois validé, devra faire l'objet d'une publication au Moniteur belge. Le cadre légal et la vision globale du plan font qu'il n'est pas facilement modifiable. C'est aussi pour cette raison que ce PAF présente une vision globale, et non parcellaire par parcellle.

M. Jean-François Gillet : questionnement sur les rotations de 6 et 12 ans.

Réponse : Il s'agit des rotations des éclaircies réalisées sur la totalité de la forêt. Au cours des 12 prochaines années, on va faire des prélevements sur toutes les parcelles feuillues afin de faire de la lumière et permettre aux arbres de grandir. On ne prélève que l'accroissement afin de conserver le capital.

Les agents de triage font le tour de chaque parcellle pour voir s'il y a un intérêt à prélever (ex : prélever pour permettre la croissance d'autres arbres, ...). Il convient également de tenir compte des délais d'exploitation (lesquels peuvent être reportés par décision des autorités régionales) et du temps de repos nécessaire de la parcellle. La gestion des peuplements tient compte également des parasites et de leur développement possible.

Ces timings sont très théoriques, mais ils sont adaptés en permanence par rapport aux aléas et éléments imprévisibles.

Pour les parcelles de résineux mixtes, le DNF va mener un travail plus minutieux. Cela va être moins systématique. On va plutôt prévoir des couloirs d'exploitation plus accessibles, ce qui va avoir un impact sur le prix du bois, au vu du coût de l'opérateur en charge du prélèvement.

M. Jean-Philippe De Cartier d'Yves : quelle place est laissée au tourisme ?

Réponse : Le DNF gère le tourisme diffus, c'est-à-dire se promener dans les bois de manière diffuse, mais dans le respect du Code forestier. Il n'a pas en charge la gestion du développement du tourisme. Il existe d'autres organismes comme les maisons de tourisme, les parcs naturels, ... qui rencontrent cette mission.

M. Jean-Philippe De Cartier d'Yves : qu'en est-il du développement d'un intérêt paysager ?

Réponse : L'audit PEFC de la commune a analysé favorablement la multifonctionnalité de la forêt communale. Les aspects paysages sont évoqués dans le plan d'aménagement forestier. Sont cités en exemple la conservation des vieux pins ou encore la plantation d'essences particulières. Les vues sont déjà existantes, et ne sont donc pas aménagées de manière plus conséquente. Il est encore rappelé que de différents organismes sont présents sur le territoire pour développer l'attractivité de la commune. Les touristes sont en recherche d'une forêt naturelle et non pas d'une forêt aménagée.

Mme Anne De Vlaminck déclare que tout a l'air de couler de source. L'esprit semble (trop) conservateur, dans le même style que les années précédentes. Pour cette dernière, il convient de favoriser davantage la résilience des forêts. Le document fait état « d'un changement climatique annoncé », alors que c'est déjà le cas. Elle s'étonne par ailleurs que le document ne parle pas de culture prosilva. Elle estime qu'il faut évoluer vers un autre type de gestion.

Réponse : On ne parle plus de sylviculture prosilva mais de Sylviculture Mélangée à Couvert Continu. Cette culture est déjà pratiquée sur 75 % de la forêt communale. La SMCC est plus compliquée en résineux. Comme déjà évoqué lors de la présentation, le DNF n'est pas certain de l'avenir des résineux et principalement de l'épicéa. Il a été décidé de les mener à terme d'exploitabilité et de laisser faire la régénération naturelle. L'épicéa devra être accompagné par la plantation d'autres essences pour obtenir des peuplements mélangés par la suite. Par contre, ce type de sylviculture est pratiquée pour les essences comme les mélèzes et les douglas.

Dans le cadre du Parc naturel, la commune a pu participer à des formations SMCC. La commune est également partenaire avec la SRFB, et des arboretums « tests » ont été aménagés en plusieurs endroits.

La SMCC n'est pas quelque chose qui se fait facilement. Cela implique d'avoir des essences avec des âges différents. Ces choses sont déjà mises en place sur de nombreuses parcelles. Le DNF est sur un travail avec une vision globale à longue échéance.

Mme Géraldine Gogneaux : Un accent particulier est-il mis, dans le plan d'aménagement forestier, sur la résilience de la forêt et une gestion des risques ?

Réponse : Les actions menées au jour le jour visent déjà la résilience, en favorisant la régénération naturelle. Cela permet d'avoir une diversification naturelle des peuplements. Ces actions feront que dans trente ans, ce mélange sera plus important.

Au niveau des feuillus, le challenge est que le hêtre, qui couvre une bonne partie des forêts ardennaises, est une essence qui résiste mal (sécheresse, écarts de températures, fortes chaleurs et gel). La régénération du hêtre doit être gérée petit à petit, en fonction des prélèvements, pour inclure d'autres variétés ; il n'est pas possible de faire table rase du passé.

En ce qui concerne les risques, la qualité des sols et l'adaptation des essences sont prises en compte pour lutter contre les tempêtes.

La diversification est un fil conducteur qui apparaît tout au long du plan d'aménagement forestier. La Commune investit également énormément que ce soit via des travaux de plantations par entreprises, ou via des travaux réalisés par la main d'œuvre communale. Toutes ces informations sont reprises dans le document.

M. Johan Jacquet : Dans l'exposé et le PAF, on ne voit pas beaucoup d'objectifs chiffrés, à part le 1% de résineux supplémentaires. On ne sait pas comment on va y arriver concrètement ni comment on va pouvoir évaluer l'évolution. Quels seront les moyens mis en place ?

Réponse : Dans le plan d'aménagement forestier, sont reprises de nombreuses données dont notamment celles relatives aux investissements communaux, aux recettes de ventes de bois, l'évolution de la régénération naturelle, etc. Le document reprend les chiffres globaux.

Pour ce qui est des parcelles de résineux supplémentaires (+ 1%), celles-ci seront définies selon les opportunités qui se présenteront sur la durée. Il est également rappelé qu'il convient de respecter les zones de contraintes.

M. Johan Jacquet : un des objectifs par rapport au gibier ne serait-il pas de prévoir « zéro dépense en protection des arbres » ?

Réponse : La pression du gibier est présente.

Le DNF est gestionnaire forestier mais n'a pas la maîtrise de tout. Certains outils dépendent des décisions politiques, souvent d'un niveau supérieur. Le DNF intervient de manière raisonnée et raisonnable ; il donne des conseils sur les plans de chasse dans les forêts communales.

Par contre, le DNF n'a aucune autorité sur les territoires privés.

Se mettre des ambitions qu'on ne saura maîtriser n'est pas raisonnable. Le plan d'aménagement forestier prévoit un équilibre forêt-gibier. Si cet équilibre est atteint, il n'y aurait plus besoin de protéger. Le DNF doit également penser à la multifonctionnalité de la forêt.

M. Firmin Grofils revient sur l'équilibre forêt-gibier. On impose à la Commune de faire à la fois de la sylviculture et de l'élevage, ce n'est pas possible. Il est nécessaire d'interdire l'élevage des sangliers.

Réponse : Les décisions doivent être prises à un niveau supérieur. La Commune a déjà interdit le nourrissage et applique les dispositions relatives aux plans de tir (légales et contractuelles). Il s'agit de la limite qui peut être imposée à ce niveau.

Mme Véronique Moniotte fait état de présence de sangliers dans le village de Porcheresse et de camions qui viendraient décharger des sangliers durant la nuit.

Réponse : Il n'y a jamais eu d'informations véridiques quant à la présence de tels camions à Porcheresse. Le DNF n'a jamais reçu de plainte étayée (ex : type de véhicule et numéro de plaque, ...).

M. Geoffrey Lallemand fait état de la présence de dégâts de gibier, mais estime pour sa part que les chasseurs essaient de mettre en place une politique de gestion de la population. Il n'a jamais constaté la présence de tels camions, alors qu'il circule parfois tard/tôt sur les chemins forestiers ou en bordure de forêt. Il estime qu'il convient de prendre en compte les efforts faits par chacun, en ce compris la Commune.

Réponse : Le DNF est limité dans ses actions. Le cahier des charges entré en vigueur au 1^{er} juillet 2023 est encore plus drastique que le précédent. Il impose ainsi un nombre minimum de journées de battue pour augmenter la pression sur le gibier.

M. Roland Fasbender fait état de nombreux camions de bois. Il déclare que selon les estimations des volumes, des bois semblent disparaître.

Réponse : Le DNF ne peut tolérer de telles accusations qui ne sont que diffamation. Dès lors que l'intégrité des personnes est remise en cause, plainte pourrait être déposée.

Tous les bois vendus et appartenant à la Commune sont marqués du sceau royal par le DNF. Le DNF ne martèle pas les bois privés. Les bois communaux sont vendus :

- soit en ventes publiques annoncées, lors de la vente d'automne en octobre, ou lors d'une vente de printemps,
- soit de gré à gré, pour les scieurs locaux. La Commune de Daverdisse est la première Commune à avoir organisé une vente en faveur des scieries locales.

- soit lors de la vente publique de bois de chauffage.
 - dans des cas exceptionnels, un appel d'offre restreint peut être lancé.
- La Commune est soumise au marché européen et doit vendre le bois dans le respect de l'intérêt général et dès lors au plus offrant.

M. Johan Jacquet fait état de son entretien téléphonique avec l'administration communale ce jour et de sa demande de recevoir une copie du document PAF par mail. Et Mme De Vlaminck d'ajouter que certaines Communes le publient sur le site internet communal.

Réponse par la Directrice générale : L'article D29-16 §1 précise que « En ce qui concerne les plans et programmes relevant de la catégorie A.2, dès l'annonce de l'enquête publique et jusqu'au jour de la clôture de celle-ci, le dossier soumis à enquête publique peut être consulté gratuitement à l'administration communale de la ou des communes sur le territoire de laquelle ou desquelles l'enquête publique est organisée. »

Suite à la demande de M. Jacquet de ce 21 novembre, l'administration a questionné un service extérieur. L'administration est en attente de cette réponse. Il est par ailleurs rappelé que l'enquête est ouverte depuis le 12 octobre et se clôture le 27 novembre.

Pour rappel, le PAF a déjà été présenté en séance du Conseil communal.

M. Johan Jacquet pose la question du formalisme des observations et de la suite de la procédure.

Réponse par la Directrice générale : Les réclamations/observations peuvent être adressées par mail à la Commune. Il conviendra qu'elles reprennent l'identité du réclamant et ses coordonnées. Il ne sera pas tenu compte des mails/écrits déposées après l'heure de clôture. Par la suite, le DNF recevra toutes les remarques et les traitera.

Le PAF (+ RIE) sera soumis au SPW Pôle environnement, adopté en Conseil communal et publié au Moniteur belge.

Rédaction du compte rendu :

Cécile Kiebooms
Directrice générale

Administration communale de Daverdisse
Grand'Place 1 – 6929 HAUT-FAYS | +32 (0)61 53 01 94
cecile.kiebooms@daverdisse.be | www.daverdisse.be

Juliette Maquet & Sophie Orban
Agents de développement

Fondation Rurale de Wallonie
Equipe Semois-Ardenne
Rue de France, 19A – 6730 TINTIGNY | +32 (0)63 44 02 02
semois@frw.be | www.frw.be | www.facebook.com/FRW.SemoisArdenne

Participants à la présentation du PAF de Daverdisse – 21/11/2023

43 personnes présentes

Civilité	Nom	Prénom	Localité	CLDR
M.	Adam	Jean-Marie	Haut-Fays	
M.	Arts	Dirk	Daverdisse	
M.	Bodart	Christophe	Daverdisse	X
M.	Bosseaux	Michel	Haut-Fays	X
Mme	Bricout	Joëlle	Gembes	
M.	Buyck	Pascal	Porcheresse	
M.	Cariaux	Christian	Haut-Fays	
M.	Collignon	Jean-Pierre	Gembes	
Mme	Cornet	Maryse	Haut-Fays	X
M.	Daron	Luc	Daverdisse	
M.	de Cartier d'Yves	Jean-Philippe	Daverdisse	X
Mme	Denis	Magali	Haut-Fays	
Mme	Devlaminck	Anne	Porcheresse	
M.	Duterme	Guy	Haut-Fays	
M.	Fasbender	Roland	Porcheresse	
M.	Gillet	Jean-François	Porcheresse	
Mme	Gogneaux	Géraldine	Porcheresse	
M.	Goossens	Guy	Daverdisse	
M.	Grofils	Firmin	Porcheresse	X
M.	Hernandez	Ludovic	Gembes	
M.	Incoul	Roland	Porcheresse	X
M.	Jacquet	Johan	Porcheresse	X
Mme	Johnson	Lise	Gembes	
M.	Lallemand	Geoffrey	Porcheresse	
Mme	Lambert	Dominique	Daverdisse	X
M.	Latour	Michaël	Haut-Fays	
M.	Latour	Nathan	Haut-Fays	
M.	Léonard	Emmanuel	Daverdisse	X
M.	Léonet	Maxime	Haut-Fays	X
Mme	Leyder	Mylène	Haut-Fays	X
M.	Merny	André	Gembes	X
Mme	Moniotte	Anne-Marie	Porcheresse	
M.	Pauwels	René	Haut-Fays	
Mme	Petitjean	Valérie	Haut-Fays	
M.	Picard	Patrick	Haut-Fays	
Mme	Poncin	Patricia	Gembes	X
Mme	Sand	Marianne	Gembes	
M.	Thibaut	Charles	Porcheresse	
Mme	Timmermans	Catherine	Gembes	
Mme	Van de Put	Anne	Daverdisse	
M.	Vincart	Jean-Michel	Gembes	
M.	Vincent	Jean-Claude	Haut-Fays	X
M.	Wuidar	Maurice	Gembes	X

3 personnes excusées

Civilité	Nom	Prénom	Localité	CLDR
M.	Collin	Lucien	Porcheresse	X
M.	Léonet	Nicolas	Haut-Fays	X
M.	Verbeek	Pierre	Daverdisse	X

Commune de Daverdisse

Compte rendu de la réunion de CLDR du 19/02/2024

Réf. : daverdisse\06- cldr\2024\20240219 ra\daverdisse 20240219 pv cldr ra.docx

Participants et excusés

- › CLDR : 9 participants et 5 excusés (voir liste ci-dessous)
- › FRW : Mme Sophie Orban et Mme Juliette Maquet, agents de développement

Ordre du jour

- › Approbation du compte rendu de la réunion du 21/11/2023
- › Rapport annuel en développement rural :
 - Etat d'avancement des projets du PCDR
 - Suivi des projets subsidiés en développement rural
 - Les initiatives nouvelles
 - Programmation triennale des futures conventions à solliciter en développement rural
 - Rapport de la CLDR
- › Les activités de la CLDR en 2024
- › Divers

20 08

Le premier échevin accueille les participants ; il explique l'ordre du jour et l'objectif de la réunion.

Approbation du compte rendu de la réunion du 21/11/2023

⇒ La CLDR approuve le compte rendu de réunion, sans remarque.

Rapport annuel en développement rural

Pour rappel, les Communes bénéficiant de conventions en Développement rural ont l'obligation de dresser annuellement un rapport sur l'état d'avancement de leur opération de développement rural.

Etat d'avancement des projets du PCDR

Pour la présentation, les projets réalisés et en cours ont été classés selon les objectifs du PCDR.

1- Conforter la richesse naturelle du territoire

En cours

M 3.03 – Assainissement collectif des eaux usées	<ul style="list-style-type: none">- Entretien et curage préventif du réseau d'égouttage (rues de Gerhenne, Vonêche, Nouvelle).- Réhabilitation de l'égouttage par chemisage (Monseufoy).- Endoscopie allée des Marronniers (en lien avec le projet de cœur de Daverdisse).
--	--

Action continue

I 2.03 – Amélioration de la gestion des déchets	<ul style="list-style-type: none"> - Nouveau contrat de collecte des déchets en porte à porte, modification de la fréquence des passages (1 fois tous les 15 jours sauf en été). - Plan d'actions local pour la réduction des déchets : <ul style="list-style-type: none"> o Lutte contre le gaspillage alimentaire o Stop publicité o Diminution des déchets organiques o Utilisation de gobelets réutilisables o Kit d'accueil prévention pour les nouveaux habitants
I 3.03 – Promotion de la réutilisation de l'eau de pluie	<p>Obligation d'avoir une citerne d'eau de pluie dans les permis d'urbanisme.</p> <p>D'application dans tout projet communal (maison des associations, hall communal, ...).</p>
M 2.03 – Mise en place d'actions en faveur de la biodiversité	<ul style="list-style-type: none"> - Plantations de +/- 10 km de haies en collaboration avec le parc naturel. - Animations pour les écoles, formation Adalia « Insectes en hiver » pour les 3 classes maternelles. - BiodiverCité 2021 (reconquête du bocage) ; 2022 (restauration d'une zone humide et création de mares à Haut-Fays) ; 2023 (restauration d'un étang sur kaolin et diversification des habitats). En prévision pour 2024 : restauration d'un étang et d'un verger ancien près de l'ancien site de Sainte Agathe à Haut-Fays - Organisation de la semaine de l'arbre – distribution de plants.

2- Renforcer la qualité du cadre de vie

Réalisé

M 1.02 – Finalisation de la voie lente vers Bièvre	Inauguré.
I 1.01 – Entretien et valorisation du petit patrimoine	Divers travaux de restauration réalisés (retable de Daverdisse).
M 2.05 – Mise en valeur du pont de l'Ermite – Gembes	Reconstruction par les ouvriers communaux.
M 2.07 – Réalisation d'aménagements de sécurité routière	Aménagement de chicanes. Plans PIC et PIMACI – rue de Burnaifontaine et Ancien Chemin de Wellin.
M 3.08 – Création du vélo-route transfrontalier	Inauguré.

En cours

M 2.01 – Aménagement du cœur de village – Porcheresse	<p>La prochaine étape est la constitution du « dossier projet » qui reprend notamment le permis d'urbanisme et le cahier des charges. Une réunion avec les impétrants est prévue prochainement.</p> <p>Ce dossier doit ensuite passer chez la Ministre pour approbation de la convention-réalisation, avant de lancer le marché pour les travaux.</p>
---	---

M 2.02 – Aménagement du cœur de village – Daverdisse	<p>Appel à projets « cœur de village » :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Allée des Marronniers à Daverdisse : Réparation du muret du parvis de l'église et de la route, taille des deux tilleuls devant l'église. En attente des offres. - Aménagement d'une rampe PMR à l'église de Gembes.
M 3.04 – Préservation et valorisation des rys d'abissage	Panneaux explicatifs placés à Gembes.
M 3.13 – Aménagement de points de vue et valorisation du paysage	Installation de bancs-transats et cadres d'observation à Sodumont et aux Rives.

Action continue

M 2.10 – Aménagement d'excédents de voirie	Prairie fleurie à la sortie de Porcheresse.
--	---

3- Encourager la gestion responsable des ressources naturelles

Action continue

M 3.01 – Développement de projets énergétiques durables	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'un monitoring énergétique des bâtiments communaux. - Installation de panneaux photovoltaïques à l'école de Haut-Fays et à la maison communale. - Réception provisoire des bornes de recharge électrique. - Décision de maintenir l'extinction nocturne de l'éclairage public. - Modernisation de 10% du parc d'éclairage public.
I 1.03 – Information et communication sur la gestion durable de la forêt	<ul style="list-style-type: none"> - Formation à la sylviculture mélangée à couvert continu pour le service ouvrier et les élus. - Présentation et information publique sur le Plan d'aménagement forestier

4- Soutenir l'activité économique du territoire

Réalisé

I 3.01 – Amélioration des outils de télécommunication	En 2023, VOO a répondu à un appel à projets pour le déploiement d'une connectivité internet à très haut débit
---	---

Action continue

M 3.02 – Développement d'une filière bois	<ul style="list-style-type: none"> - Participation au parc à grumes de la Région wallonne. - Vente de bois groupée (direction Neufchâteau). - Vente de gré à gré « bois feuillus » réservée aux scieurs locaux.
I 2.01 – Valorisation des circuits courts	GAC de Porcheresse
I 2.02 – Soutien aux activités économiques et indépendantes	<ul style="list-style-type: none"> - Prime communale pour la relance ou la reprise d'un commerce. - Participation à la zone pluricommunale à Galaxia (près de l'Euro Space Center), à Wellin au parc d'activités Haute Lesse et à Tellin (entreprises forestières).

5- Favoriser les rencontres et échanges entre habitants

Réalisé

M 1.01 – Aménagement d'une maison de village et de ses abords – Gembes	Inaugurée. Le comité grandit, ainsi que le nombre d'activités proposées. Locations environ 2 week-ends sur 3.
M 3.05 – Transformation du site du local de ski en espace de convivialité – Haut-Fays	Plantations réalisées.

En cours

M 1.03 – Aménagement du site de l'ancien presbytère en maison des associations – Haut-Fays	Travaux en cours – cf. la vidéo montrée en séance
M 3.06 – Rénovation de la salle Saint-Remacle en maison rurale – Haut-Fays	En attente de la signature de la convention-faisabilité : report de la session de septembre 2023 à celle de février 2024.

Action continue

I 2.05 – Création et développement de nouvelles activités villageoises	<ul style="list-style-type: none"> - Réorganisation des plaines communales, adaptation au calendrier scolaire. - Création d'un terrain de pétanque pour les plaines communales derrière l'école de Haut-Fays. - Création d'un terrain multisports à Haut-Fays : en cours - Nouveau contrat programme 2025-2029 de la Maison de la Culture Famenne Ardenne. - Approbation du nouveau règlement provincial pour l'accueil des mouvements de jeunesse. - Obligation de créer 1,6 places de parking par chambre et sur domaine privé pour les gîtes.
--	--

6- Favoriser la croissance démographique et renforcer le niveau de services

Réalisé

M 2.06 – Réaffectation de l'ancienne école des garçons – Haut-Fays	Projet réalisé.
--	-----------------

En cours

M 3.10 – Création de parcelles communales bâtissables	Achat de près de 2 ha de terrains à Ardenne-et-Lesse à Haut-Fays.
---	---

Action continue

I 3.02 – Information sur les aides au logement	Inventaire des immeubles inoccupés.
--	-------------------------------------

Programmation triennale des futures conventions à solliciter en DR

La programmation établie l'an passé était :

+1 an	M 3.06	Rénovation de la salle Saint-Remacle en maison rurale à Haut-Fays
+2 ans	M 2.09	Rénovation patrimoniale du site du lavoir aux Scottons
+ 3 ans	Addendum	Entretenir et valoriser le site de la pompe à eau à Porcheresse : nettoyage du canal, le remettre sous eau, repeindre la pompe à eau,...

Après avoir consulté les projets en attente au PCDR, les membres de la CLDR décident à l'unanimité de conserver cette programmation triennale. Elle permet d'alterner les types de projets et de varier les coûts. Le projet de la pompe à eau devra être précisé ultérieurement.

Rapport de la Commission Locale de Développement Rural

Comme repris dans le décret relatif au développement rural, il faut tenir 4 réunions de CLDR par an. Pour 2023, la CLDR a été réunie à 4 reprises :

- › **13 février 2023**
Rapport annuel
Avancées des projets BiodiverCité
- › **10 mai 2023**
Demande de convention « maison rurale à Haut-Fays »
- › **15 septembre 2023**
Inauguration de la maison de village de Gembes
- › **21 novembre 2023**
Suivi des projets DR
Présentation du nouveau plan d'aménagement forestier

Les activités de la CLDR en 2024

Vu la nécessité d'organiser 4 réunions sur l'année, les membres de la CLDR se penchent sur les activités potentielles pour 2024. Ils conviennent du programme suivant :

- Créer des circuits thématiques en lien avec le travail réalisé sur le petit patrimoine.
Associer le SI à la réflexion.
Timing : 1^e semestre.
- Faire une visite de terrain pour préparer la convention du lavoir des Scottons. Il pourrait être intéressant de profiter de cette visite pour se rendre sur le site de la maison des associations, à Haut-Fays.
- Mettre en évidence l'emplacement (ancienne cabane des chasseurs à Daverdisse) qui hébergeait les aviateurs du réseau Comète, en y intégrant une stèle ou une dalle et des panneaux explicatifs.
Travailler avec le groupement 14-18.

Divers

Période de prudence électorale (élections communales d'octobre 2024)

En dehors des réunions de la CLDR, aucune réunion publique en lien avec le PCDR ne pourra être organisée entre le 1^e juin et l'installation du nouveau Conseil communal.

Juliette Maquet & Sophie Orban
Agents de développement

Fondation Rurale de Wallonie
Equipe Semois-Ardenne

Rue de France, 19A – 6730 TINTIGNY | +32 (0)63 44 02 02
semois@frw.be | www.frw.be | www.facebook.com/FRW.SemoisArdenne

Participants à la réunion de CLDR du 19/02/2024

Présents

Civilité	Nom	Prénom	Localité
M.	Bosseaux	Michel	Haut-Fays
M.	Collin	Lucien	Porcheresse
M.	Grofils	Firmin	Porcheresse
M.	Incoul	Roland	Porcheresse
M.	Jacquet	Johan	Porcheresse
Mme	Leyder	Mylène	Haut-Fays
M.	Merny	André	Gembes
Mme	Poncin	Patricia	Gembes
M.	Vincent	Jean-Claude	Haut-Fays

Excusés

Civilité	Nom	Prénom	Localité
Mme	Cornet	Maryse	Haut-Fays
M.	Léonard	Emmanuel	Daverdisse
M.	Léonet	Maxime	Haut-Fays
M.	Léonet	Nicolas	Haut-Fays
M.	Verbeek	Pierre	Daverdisse